

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du 20 mai 2015

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures dix, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M^{me} Marie-France GALBRUN a donné pouvoir à M. Etienne LEJEUNE, M. Eric JEANSANNETAS à M^{me} Pauline CAZIER et M^{me} Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

DISCOURS DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, suite aux renouvellements des exécutifs départementaux, l'Assemblée des Départements de France s'est réunie en assemblée générale la semaine dernière. Claudy Lebreton laisse sa place à un nouveau Président : il s'agit de Dominique Bussereau, Président de la Charente-Maritime, département qui, comme la Creuse, fera partie de la Région Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin.

Dominique Bussereau m'a proposé d'intégrer le bureau de l'Assemblée des Départements de France, ce que j'ai bien évidemment accepté, avec la volonté clairement affichée d'être le porte-parole de notre département au sein de cette assemblée.

Cette journée fut un moment riche de partage avec d'autres Présidents de départements, et tout particulièrement avec notre collègue et voisin de la Corrèze, Pascal Coste. Ce sont beaucoup de points de convergence entre nous, comme vous pouvez l'imaginer autour des questions de l'avenir des départements ruraux, et un sujet particulier que nous avons eu à cœur de partager : le projet de groupement d'intérêt public des six

laboratoires départementaux de la Creuse, la Corrèze, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Loire et la Haute-Loire. Des points d'ombre subsistent sur ce dossier, que nous allons très vite éclaircir. Nous nous rendons d'ailleurs demain après-midi, M. SIMONNET, Vice-président en charge du développement économique et de l'agriculture, M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'environnement et moi-même, au Laboratoire d'AJAIN.

J'en viens à quelques autres informations que je puis aussi vous communiquer.

Le comité syndical de l'aérodrome de LEPAUD s'est réuni lundi. Notre collègue M. FOULON en assurera la présidence et saura, j'en suis sûre, défendre les intérêts du Département et promouvoir les potentialités de la structure.

Hier se réunissait aussi le Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON. L'élection à la présidence a été reportée dans un esprit consensuel et constructif : à ma demande, il sera proposé une modification des statuts afin d'envisager une coprésidence qui serait assurée par Jean-Jacques LOZACH et moi-même.

Cet après-midi, je me rends, avec M. SIMONNET, à VASSIVIERE, à la rencontre du Président du Syndicat « Le Lac de Vassivière ». Il s'agit de revoir ensemble d'où peuvent provenir les problématiques de gestion mises en exergue dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes et surtout de rappeler que la participation du département de la Creuse n'a pas été budgétée et votée en plénière à hauteur du montant inscrit dans le budget 2015 du Syndicat, document qui m'est parvenu hier seulement. Pour mémoire, notre participation était de 266 000 € en 2014 et la demande parvenue aux services pour 2015 était de 299 000 €, ce que nous avons voté. Or, dans le budget dudit Syndicat, elle est inscrite à hauteur de 318 000 €, ce qui représente 52 000 € de plus, soit une augmentation de près de 20 % de notre participation ! Qu'en penser ?...

La séance de ce jour nous amène à examiner un certain nombre de dossiers, à commencer par les marchés conclus selon une procédure adaptée et la délégation de service public pour les lignes de transport régulier TransCreuse.

Vous aurez à vous prononcer sur les propositions faites en commission sur des demandes de subventions aux associations, sur la nouvelle répartition de la dotation cantonale et sur la nouvelle convention 2015-2020 avec l'ADRT, l'Agence de développement et de réservation touristiques.

Cependant, permettez-moi de vous rappeler la situation de notre Conseil départemental, qui, je vais vous inquiéter une fois de plus, est bien inscrit dans la problématique n°1 de tous les départements de France : des perspectives financières extrêmement préoccupantes, pour ne pas dire plus.

Comme vous le savez, la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de nos dépenses obligatoires nous amènent à une gouvernance responsable et empreinte du plus grand pragmatisme. Nous nous y tous sommes engagés à travers le budget 2015.

Les services du Département participent déjà à la contribution du redressement des finances publiques par des économies générales et particulièrement sur leur budget de fonctionnement. Il est, par cohérence, nécessaire que l'effort demandé en « interne » soit aussi appliqué en « externe ».

C'est pourquoi nous vous proposons une orientation 2015 en matière d'attribution des subventions départementales, qui porte sur une réduction de 5 % au regard des montants alloués en 2014, hors quelques exceptions et les subventions dont le montant est égal ou inférieur à 500 €.

Cette contribution reste toutefois symbolique, j'en conviens, mais elle s'inscrit déjà comme une mesure de sauvegarde de nos modes de fonctionnement et dans une démarche de pérennisation de nos missions essentielles qui ressortent des domaines de la solidarité.

Je vous proposerai, pour la rentrée de septembre prochain, un récapitulatif général du montant global de ces subventions et participations allouées par notre département. Je pense qu'il sera temps de travailler ensemble à la mise en place de nouveaux objectifs en termes de lisibilité de la politique départementale dans ce cadre-là, peut-être en nous appuyant sur les territoires qui se structureront autour des nouvelles intercommunalités.

Je conclus en souhaitant la bienvenue au nouveau Directeur de Cabinet, M. Roland GARNIER. C'est un homme d'expériences – c'est à dessein que je parle d'expériences au pluriel – qui a déjà occupé un poste similaire en Corrèze et travaillé en partenariat avec les collectivités sur des projets structurants. Son parcours professionnel l'a conduit à se spécialiser en gouvernance publique et gestion de projet. Bonne installation en Creuse, monsieur GARNIER ! La richesse des projets dans notre département n'aura d'égal que votre envie de vous y investir.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention et de votre participation lors de notre séance de travail.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, dans mon intervention lors de la précédente séance, je vous pressais de dire aux Creusois quel était votre projet, quels choix à venir cachaient l'absence de propositions dans votre discours d'installation. Nous avons fait part également de nos craintes de jours et de coupes sombres que le recours abusif à l'emprunt ne pouvait qu'annoncer. Eh bien, nous y sommes !

Vous avez choisi de sacrifier en partie la vie culturelle et associative sur notre territoire. Vous me direz qu'une baisse de 5 % sur chaque subvention allouée en particulier aux associations culturelles, c'est peu. Sans doute, mais c'est un signe, celui qui fait dire que, décidément, et ce n'est pas une caricature, votre camp n'aime pas la culture et la vie associative. Elles sont pourtant, entre autres, essentielles dans la vie des Creusois et pour l'attractivité de notre département tant nous savons qu'il n'y a pas d'avenir dans un désert culturel et associatif.

Vous nous direz alors qu'il faut bien faire des économies. Je vous répondrai que c'est d'abord contradictoire avec votre aggravation de la dette votée lors de la dernière séance plénière. J'ajouterai qu'une baisse de 5 % sur une enveloppe, par exemple, de 285 000 € consacrée aux subventions culturelles représente une économie de l'ordre de 14 000 €, soit quelques centaines de mètres linéaires de bitume ! Alors, pourquoi ce choix pour quelques

dizaines de milliers d'euros, alors que, parallèlement, vous rallonger la dette de 2 M€ ? Vous nous l'expliquerez sans doute...

Vous l'avez compris, j'ai mis l'accent sur la culture, mais vous avez également choisi de réduire le soutien aux syndicats, à l'économie sociale et solidaire, à certaines œuvres sociales. En réalité, si pour vous, la victoire avait été une divine surprise, je crois que, très vite, vos vieux démons n'auront pas tardé à resurgir : vos victimes expiatoires sont notamment l'économie sociale et solidaire, la CRESS et Terre de Liens. Nous en reparlerons sans doute.

Mes chers collègues, derrière ce débat sur la vie politique et associative du nouveau Conseil départemental, se cache la question de la cohérence de votre politique, madame la Présidente. Economies ou endettement ?... Economies et endettement ?... Economies de façade et surendettement parallèle ?... Les Creusois ne savent déjà plus ! Mais très sincèrement, madame la Présidente, je crois surtout que vous savez déjà qu'avec une dette de 14 M€, vous vous êtes liée les mains pour le prochain budget. Vous êtes consciente que, très vite, vous n'aurez pas d'autres choix que d'essayer de gérer comme vous pourrez cette grande maison qu'est le Conseil départemental. Déjà, vous vous êtes interdite tout choix politique au sens noble du terme et vous gérerez la collectivité comme on gère une petite épicerie, alors même qu'il faudrait à notre département un vrai projet, un grand destin.

Je conclus ce propos, madame la Présidente, par quelques demandes afin d'améliorer le fonctionnement de notre institution et de bien respecter votre opposition.

Pourrait-on à l'avenir éviter de réunir les commissions intérieures la veille d'une séance plénière, ce qui, vous nous l'accorderez, laisse bien peu de temps à la préparation d'un vrai débat ? Je le dis parce que nous nous sommes réunis hier en commissions intérieures et, notamment, en commission des finances à 18 heures. Vous conviendrez que c'est un peu court.

Pourrait-on disposer d'un planning des séances plénières sur les six mois à venir et éviter leur tenue les mercredis afin de mieux permettre à nos parlementaires d'assister à nos travaux ? C'était une tradition à laquelle tout le monde était, je crois, attaché, et ce depuis longtemps.

Peut-on revenir à une réunion mensuelle le vendredi pour la Commission permanente puisque nous avons, pour nombre d'entre nous, fixé nos calendriers professionnels en fonction de ce rythme-là ?

Vous le constatez, nous voulons être une opposition constructive. Nous en avons d'ailleurs fait la démonstration lors du vote du budget à l'occasion duquel nous avons voté une grande majorité des rapports et des lignes budgétaires. D'autres auraient eu moins de scrupules... Cela me permet de vous demander une dernière chose, madame la Présidente : lorsque votre opposition n'est pas d'accord avec vous, évitez de lui dire que vous n'aimez pas les polémiques car nous non plus ! Nous voulons seulement le débat.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Avant tout, madame la Présidente, je tiens, au nom du groupe majoritaire, à vous féliciter pour votre élection au bureau de l'ADF qui s'est réunie cette semaine et au sein de laquelle vous saurez évidemment montrer toute votre implication et représenter le département de la Creuse à son juste titre.

Je vous remercie également d'avoir rompu avec la tradition concernant l'aéroport de Montluçon-Guéret. Comme vous l'avez évoqué, vous m'avez fait confiance et souhaité que j'assume la présidence du comité syndical de l'aérodrome de LEPAUD. Je tiens à saluer, avec Nicolas SIMONNET, Vice-président, la qualité des débats de cette première réunion que j'ai donc présidée et, en particulier, les conditions dans lesquelles le travail sera réalisé, avec un consensus au-delà des clivages politiques. J'apprécie vivement cette façon de procéder au sein de ce Syndicat qui est en quelque sorte la tête de pont entre l'Allier et la Creuse.

Par ailleurs, s'agissant des propos tenus à l'instant par le Président du groupe de la Gauche, je n'entrerai pas dans la polémique, estimant que nous avons mieux à faire, sinon pour dire que ce que nous présentons aujourd'hui ne représente, certes, monsieur LEGER, que 14 000 € d'économies. Oui, ce sont des économies peu importantes, mais elles marquent un point d'inflexion dans la politique de cette nouvelle majorité, avec plus particulièrement notre volonté effectivement de réaliser des économies là où c'est possible, tout en respectant évidemment, comme je l'ai toujours dit, les grands équilibres et le pacte républicain.

Vous exagérez, monsieur LEGER, lorsque vous dites que nous prenons en otage la culture. Je l'ai dit à l'occasion de la dernière séance plénière, la culture n'est pas prise plus en otage que tout autre domaine. Toutes les associations, à quelques exceptions près, ont été traitées de même, s'agissant de l'application de cette baisse de 5 % sur les subventions. Simplement, c'est aujourd'hui un point de départ. Puisque nous demandons des économies en interne, aucune raison ne saurait justifier le fait que nous n'en demandions pas également en externe. C'est donc une première mesure. Vous les avez chiffrées avec cette comparaison à quelques centaines de mètres linéaires de bitume, soit !

Concernant la dette et le fait qu'elle soit alourdie et que nous allons la « traîner », sachez que nous souhaitons, oui, marquer un point d'inflexion dans l'investissement au détriment du fonctionnement. Ce n'est qu'une première mesure concernant la réduction de ces dépenses. Nous allons continuer dans ce sens, tout en préservant évidemment les grands équilibres et ce qui constitue l'essence même des compétences de ce Conseil départemental, à savoir le social. Si je ne m'abuse, monsieur LEGER, nous n'avons pas touché aux grands équilibres dans le domaine social.

Par conséquent, il est vrai que nous avons une vision autre que la vôtre sur ce que nous voulons faire de ce département. Rassurez-vous, il y a un pilote, des objectifs et un projet, lesquels seront accomplis et réalisés, évidemment dans un cadre difficile et complexe financièrement. Mais nous souhaitons aussi compter sur vous puisque vous avez dit être une opposition constructive. A l'épreuve du temps et des faits, nous verrons si tel est vraiment le cas.

Telles sont, monsieur LEGER, les quelques réflexions qui font suite à votre intervention. Quant à dire que la collectivité serait gérée comme une « petite épicerie », nous n'allons pas comparer l'épicerie, le supermarché et l'hypermarché en termes de gestion et je passerai sur les détails étant donné que je suis impliqué au premier degré... ! (*Sourires des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*) Je n'entrerai donc

pas dans cette petite polémique. Simplement, mettons-nous au travail avec votre groupe, monsieur LEGER, afin de faire avancer ce département dans le bons sens !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens seulement et très brièvement sur le début de votre intervention, madame la Présidente, concernant l'ADF. Il est, en effet, primordial de se préoccuper de ce qui se passe dans cette association nationale d'élus chargée, comme son nom l'indique, de défendre, en particulier, les intérêts de cet échelon départemental qui doit d'abord et avant tout rester un échelon de proximité.

Il est vrai que les propos que l'on peut tenir et les propositions que l'on peut faire au tout début d'une mandature sont très souvent révélateurs de la suite qui est impulsée à cette mandature. J'ai bien noté les conditions dans lesquelles Dominique Bussereau avait succédé à Claudy Lebreton et, en particulier, les cinq chantiers prioritaires annoncés publiquement par le nouveau Président de l'ADF.

Il convient d'ailleurs de remarquer une très grande continuité dans les préoccupations exprimées par ce dernier par rapport à son prédécesseur, que ce soit au sujet des compétences du Conseil départemental dans la loi NOTRe, d'autant plus que la loi n'est toujours pas définitivement adoptée, ou du financement des trois allocations individuelles de solidarité. C'est là un vieux combat datant déjà d'une quinzaine d'années et sur lequel l'ancien Premier Vice-président s'était particulièrement impliqué. Je pense à lui qui, malheureusement, s'est tué voilà quelques semaines dans un accident de voiture.

Une autre priorité est, bien entendu, la place des départements dans les futures grandes régions. Là, tout reste à faire, en quelque sorte. Tout relèvera ou presque, dans un cadre tout de même assez défini, de la qualité et de la nature des relations, des contractualisations, des planifications qui seront engagées entre les futures régions et les départements actuels.

C'est également la nécessité de s'orienter vers un approfondissement de la décentralisation et j'espère que ce souci dépasse les clivages droite/gauche. Ce sujet nous ramène aussi à ce qui doit nous concerner tout simplement en tant que citoyens, vu le degré d'abstention aux différentes échéances électorales et la montée de certains extrémismes. Or je reconnais que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ne représente pas une avancée dans la décentralisation, mais simplement une clarification dans la répartition des prérogatives assumées par les uns et les autres.

Enfin, c'est le dossier du numérique qu'il faut suivre de près, d'autant plus que des engagements forts viennent d'être pris par le Premier ministre et le Gouvernement. J'espère que ces engagements qui concernent également la téléphonie mobile sur les espaces ruraux seront tenus et respectés.

C'est donc une grande continuité par rapport à la majorité précédente de l'ADF.

Je tiens cependant à pointer deux ou trois oublis qui rejoignent les enjeux vitaux d'un espace rural comme peut l'être le département de la Creuse. Je pense, en particulier, à ce

combat qui devra toujours être le nôtre, celui des services publics, sujet que tout le monde, sans entrer dans les détails, a bien présent à l'esprit. Je pense également aux infrastructures de manière générale, qui ne sont pas seulement celles du numérique. Je pense aussi, sujet absolument vital pour nous sur lequel je reviens l'ayant déjà évoqué, à une réforme de la fiscalité, en général, et de la fiscalité locale, en particulier, avec cette refonte de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, qui doit entrer en application dans le cadre de la loi de finances 2016. Il va falloir suivre le sujet de très près en matière de solidarité et de péréquation.

C'est donc une continuité nécessaire par rapports aux combats précédents qu'il convient d'inscrire dans la durée et la réalité des choses. Mais ce sont aussi un certain nombre de lacunes qui, je l'espère, seront comblées très rapidement au cours des mois à venir parce que l'enjeu des territoires ruraux se situe également au niveau des combats menés par l'ADF. D'ailleurs, ce combat n'a peut-être pas été aussi actif et déterminant que nous l'aurions souhaité ces dix ou quinze dernières années, mais il n'est jamais trop tard pour se battre afin que la République soit véritablement reconnaissante vis-à-vis de la ruralité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je partage tout à fait votre sentiment, monsieur LOZACH, en ce qui concerne l'ADF et sur les différents points annoncés.

Si le département de la Creuse est une « petite épicerie », monsieur LEGER, il peut être aussi une grande épicerie, voire une épicerie solidaire. En définitive, tant peut être fait en référence à ces allégories ! En revanche, il convient d'éviter le saupoudrage et c'est pourquoi j'insiste sur la nécessaire lisibilité des politiques, que ce soit dans le domaine culturel ou en termes de politiques participatives. C'est également pourquoi je vous invite à réfléchir – telle doit être aussi notre posture à l'avenir – sur la position qui sera celle du Département face à ces nouveaux territoires, en l'occurrence aux intercos. C'est à la fois une problématique interne au Département et une problématique externe dans cette nouvelle grande Région.

Voilà des sujets plus que passionnants dans lesquels nous nous impliquerons tous à parts égales, j'en suis certaine, pour défendre notre collectivité et notre département, et sur lesquels nous nous retrouverons.

En tout cas, lors de ces deux réunions auxquelles j'ai assisté à Paris dans l'enceinte de l'ADF, j'ai pu mesurer combien les 101 départements de France sont divers et variés. J'ai même découvert avec questionnement que des départements sont milliardaires. Evidemment, entre ces derniers et le département de la Creuse ou celui de la Lozère, un monde nous sépare. Bien entendu, les sujets premiers sont les préoccupations de nombreux départements, ne s'agissant pas forcément de ceux que l'on imagine, et ce sont des préoccupations de tenue financière et donc d'existence de ces départements au-delà des deux ans. Nombre d'entre eux sont presque en cessation de paiement dès aujourd'hui.

Mon espoir est fondé sur le fait que nous avons, nous, des pistes de nouvelles organisations. Nous résisterons donc, j'en suis certaine, à condition de prendre les bonnes mesures et de travailler de concert tant en interne qu'en externe avec nos partenaires, pour trouver le processus qui permettra de démontrer que notre collectivité est indispensable, comme d'autres le sont, en particulier dans les départements ruraux. Globalement, l'implication que je souhaite faire mienne est bien celle-ci.

Certes, la Creuse est un département rural, mais cette connotation de ruralité est bien vulgarisée de nos jours et, pour moi, ruralité rime avec innovation. J'aime à penser que l'innovation aujourd'hui en France se développe plus dans les départements ruraux que dans les départements urbains qui ont mille autres problématiques que les nôtres. Certes, nous avons à assumer des prises en charge tout à fait particulières, axées, par exemple, sur la dépendance des personnes âgées, la Creuse étant le département le plus âgé et le plus vieillissant de France. Mais certains départements ont des problématiques extrêmes, liées, en particulier, à la prise en charge de populations en grande difficulté et sans emploi. C'est une réalité qui leur coûte aussi beaucoup compte tenu des politiques qu'ils ont à mettre en place au regard de ces défis. Bien qu'ayant nettement plus de moyens financiers et malgré des budgets conséquents, ils sont, en définitive, toutes proportions gardées, confrontés à des problématiques aussi ténues que celles auxquelles nous avons à faire face.

Il n'est pas question pour nous non plus – bien au contraire ! – de marteler que la Creuse est le plus petit département, le plus pauvre et le plus en difficulté. Notre mission consiste justement à changer cette image, en reconnaissant à ce département, comme ce fut d'ailleurs le cas, je tiens à le rappeler, autour de différentes thématiques ces dernières années, ses potentiels et ses atouts immenses que, nous-mêmes, nous ne mesurons peut-être pas suffisamment.

Je conclus sur un dernier point dont nous avons, du reste, déjà parlé lors de la dernière séance plénière, mais vous avez raison de le rappeler, monsieur LEGER. En effet, les plannings font l'objet en ce moment de quelques bouleversements. Au mois de mai, sans parler des jours fériés qui ont tendance à perturber tout le monde, il était difficile à la fois pour les services, pour nous et pour moi personnellement, je vous l'ai dit, de caler notre séance plénière un lundi ou un vendredi. J'en ai discuté avec vous dernièrement et comme je vous l'ai indiqué, à compter de la rentrée, nous veillerons à programmer les séances plénières suffisamment à l'avance pour que vous puissiez, chacun d'entre vous, compte tenu de vos obligations professionnelles, vous organiser pour être présents.

Mes chers collègues, nous en venons au dépôt de deux motions.

DEPÔT DES MOTIONS

Devenir de la filière équine

**Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. SIMONNET. – Cette motion se lit ainsi :

« Depuis plusieurs mois, est diffusée sur les ondes de *France Bleu Creuse*, radio du groupe Radio France, une campagne nationale féroce contre la consommation de viande de cheval menée par la Fondation Bardot.

« Il est anormal et scandaleux qu'une radio de service public se fasse le relais d'une action qui porte atteinte à la filière équine.

« Il faut être conscient que 90 % de la production équine est destinée à la consommation et que c'est l'importance de cette dernière qui sauve l'élevage.

« Aujourd'hui, le recul important de la consommation de viande chevaline en France engendre une baisse sans précédent des abattages, pénalisant en premier lieu les éleveurs. En effet, il faut savoir que les ménages français ont consommé 300 grammes par habitant, par an, en 2014, contre 2,2 kgs en 1964.

« Autre conséquence désastreuse pour l'économie française, les exportations de chevaux vivants notamment vers l'Italie se sont multipliés par 5 selon la Douane française ; c'est donc toute la valeur ajoutée liée à l'abattage et à la transformation qui quitte ainsi le territoire national.

« Dans le département de la Creuse, la filière équine représente une part non négligeable de l'économie locale et, à ce titre, il n'est pas acceptable de tolérer une telle campagne contre la consommation de cette viande sur les ondes radiophoniques d'une antenne publique à des heures de grande écoute.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2015,

« Demande à l'Etat de mettre un terme à cette campagne scandaleuse, voire diffamatoire diffusée sur les ondes de Radio France contre la filière équine et ses acteurs. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Que l'on ne se méprenne pas sur mon propos, monsieur SIMONNET, je ne porte pas d'appréciation sur le fond de ce que vous venez d'exprimer et qui concerne la filière équine. Mais je ne suis pas sûr qu'une collectivité départementale ait à porter une appréciation, je dirais même un jugement de valeur sur le contenu des programmes de telle ou telle antenne de radio ou chaîne de télévision, qu'elle soit privée ou publique. Des motions ou des vœux sont déposés notamment par rapport à l'Etat ou à l'Europe et non à l'audiovisuel. D'ailleurs, l'audiovisuel est encadré dans ce pays : il existe une autorité de tutelle, le ministère de la culture, et une autorité de régulation, le CSA, le tout structurant le paysage audiovisuel français. Je ne vois donc pas très bien en quoi une collectivité départementale aurait à porter un jugement sur le contenu, quel qu'il soit, d'une chaîne de télévision ou d'une antenne de radio, qu'elle soit publique ou privée.

Telle est l'observation que je tenais à formuler sur la forme et non sur le fond de ce qui vient d'être exprimé par M. SIMONNET.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Je pense, monsieur le Sénateur, que c'est le rôle d'une collectivité départementale comme la nôtre qui a compétence dans le domaine agricole que de dénoncer une telle campagne, d'autant que l'élevage équin représente une activité importante dans ce département.

Le groupe Radio France étant un service public et sous la tutelle, comme vous le rappeliez très justement, du ministère de la culture et donc de l'Etat, je trouve tout à fait judicieux d'interpeller ce dernier afin qu'il demande au groupe Radio France de mettre un terme à cette campagne calomnieuse contre la filière équine, menée par la Fondation Bardot. Je ne sais pas si vous l'avez entendue sur les ondes, mais pour ma part, j'estime qu'il est purement scandaleux d'attaquer ainsi une filière et, de surcroît, de manière totalement arbitraire.

M. LOZACH. – Adressez-vous au CSA !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous propose de discuter de ce point qui me semble important, en effet, au sein de la cinquième commission concernée par l'examen de cette motion dont nous débattons ensuite en séance plénière. Nous en sommes pour l'instant au dépôt des motions dont il est donné lecture.

Situation des éleveurs

Motion déposée par M^{me} Agnès GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche

M^{me} GUILLEMOT. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que l'élevage reste un acteur économique de premier ordre du Département et que, malgré les performances du secteur – l'agriculture et l'agroalimentaire représentent le deuxième poste des exportations françaises –, les revenus des éleveurs baissent depuis 18 mois ;

« Considérant qu'avant cette baisse, le revenu moyen par an des éleveurs de bovins à viande était inférieur à 15 000 € ;

« Considérant que le prix de la viande payé aux agriculteurs est passé de 4,50 € à 3,80 €, soit une perte de 70 centimes, en deçà de la ligne de rentabilité des exploitations, et que cette perte financière représente environ 300 € par animal de race à viande vendu ;

« Considérant qu'un rapport remis le 21 avril au Ministre de l'Agriculture par l'Observatoire des prix et des marges indique que, depuis le début de 2014, les producteurs de viande bovine sont particulièrement touchés par les baisses des prix payés en amont de la filière, comprises entre 6 % et 8 %, les prix au détail étant, eux, en hausse, abatteurs et distributeurs ayant augmenté leurs marges de 200 M€ au détriment des éleveurs ;

« Considérant que le mouvement lancé depuis le 6 mai, sous la houlette de la Fédération nationale bovine, constitue un cri d'alarme de toute la profession légitimement désireuse d'obtenir une augmentation du prix payé au producteur ;

« Considérant que l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels va connaître sa plus forte augmentation depuis sa création, en atteignant plus de 1 Md€ dès 2017, conformément aux engagements pris à Cournon-d'Auvergne en 2013, mais que cette mesure ne peut répondre aux problèmes structurels internes à la filière ;

Considérant la nécessité d'obtenir à brève échéance une amélioration de la situation économique des éleveurs, une plus équitable répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière, un rééquilibrage des revenus entre ses membres et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant que le Ministre de l'Agriculture a fixé un certain nombre d'objectifs à la filière viande pour redonner des perspectives aux éleveurs, qu'il a demandé à l'ensemble de ces acteurs, lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 mai, de mener un dialogue efficace afin d'encourager la consommation de viande française et les exportations, et de mieux répartir les bénéfices entre la grande distribution, l'abattage et, surtout, au bénéfice des producteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2015,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'user de toute son influence afin qu'un accord soit trouvé entre les opérateurs privés de la filière française, éleveurs, abatteurs, grande distribution, et qu'à défaut d'accord, il soit envisagé par l'Etat d'arbitrer en faveur d'un encadrement des marges assurant une plus juste rémunération du travail paysan, si nécessaire au moyen d'une modification de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui a accru le poids des centrales d'achats des grandes enseignes. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, Personnel et Finances » a eu à connaître.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°05/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, pages 4 à 14, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la dernière assemblée plénière du Département, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son contribuable.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère qu'il est pris acte du compte rendu de ces marchés.

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 0 – INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE
FONCTION 1 – SECURITE

RAPPORT N°05/1/2

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 0 « Information, Communication, Publicité » et de la Fonction 1 « Sécurité », dont la première commission a eu à connaître.

M. GAUDIN va présenter l'avis émis et avalisé par la commission concernée. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Mes chers collègues, voici les propositions de la première commission sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

Fonction 0
Chapitre 930.23, article 6574
Information, Communication, Publicité

Association des Communes Jumelées du Limousin..... 300 €
..... (Adopté à l'unanimité.)

Maison de l'Europe en Limousin 500 €
..... (Adopté à l'unanimité.)

Le Souvenir Français : Rallye Citoyen Creuse 2015 1 040 €
– Huit collègues impliqués : Ahun, Auzances, Bénévent-l'Abbaye,
Bonnat, Bourganeuf, Chénérailles, La Souterraine et Saint-Vaury –
..... (Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Chapitre 930.23, article 65738
Information, Communication, Publicité

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
Opération Commerce en Fête..... 1 425 €
..... (Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Fonction 1
Chapitre 931.8, article 6574
Autres interventions de protection des personnes et des biens

Prévention Routière..... 4 370 €
..... (Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Unité de développement des premiers secours de la Creuse.... 4 370 €
..... (Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Protection Civile de la Creuse.....1 425 €
..... (Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Par ailleurs, je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**CHOIX DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DES SERVICES REGULIERS DE TRANSPORT PUBLIC
DE VOYAGEURS DU RESEAU TRANSCREUSE
DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

RAPPORT N°05/1/3

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Lors de notre réunion du 27 avril dernier, il a été décidé d'ajourner ce rapport. Nous l'avons réinscrit à l'ordre du jour de cette séance.

Au nom de M^{me} la Présidente, je vous propose de prendre acte des avis favorables émis par la Commission de Délégation de service Public, d'une part, du 20 février 2015 pour les lots n^{os} 1 à 21, à l'exception du lot n^o19, et, d'autre part, du 20 mars 2015 pour le lot n^o19 après négociation, s'agissant d'attribuer l'exploitation des 21 lignes régulières départementales et de retenir les opérateurs économiques.

Auparavant et avant de détailler les résultats, je souhaite intervenir brièvement pour commenter ce dossier.

M^{me} la Présidente vous avait annoncé son ajournement sur ma demande afin de prendre le temps de l'étudier, et ce pour deux raisons. D'une part, il s'agit, financièrement parlant, d'un dossier important puisque, vous le verrez, le résultat conduit à un « forfait minimum garanti » global sur dix ans de 4,3 M€. D'autre part, il s'agit de confier à des entreprises pendant dix ans et donc au-delà de cette mandature la « vitrine » du Département en matière de transport. Ce dossier n'est donc pas mince.

Première remarque, il est regrettable qu'une telle consultation soit organisée lors d'une année de renouvellement de l'Assemblée départementale. Le travail amont a été réalisé par l'ancienne majorité au sein des commissions, sur la base de critères qu'elle avait choisis. La majorité actuelle n'a plus qu'à enregistrer et notifier – je vais m'en expliquer – et pas d'autres choix. Je tiens donc à dire que c'est une délégation « subie ».

Seconde remarque, et c'est pourquoi le fait de la subir est d'autant plus ennuyeux, le résultat de cette consultation nous a interrogés en raison du déséquilibre qui en résulte, avec une concentration des lots principalement sur deux entreprises. Nous en avons identifié les

causes à travers les critères qui conduisent mécaniquement à attribuer à une entreprise une note quasi similaire pour tous les lots auxquels elle a soumissionné.

En effet, sur l'ensemble des critères, seuls le prix et la fréquence de passage proposée font, à quelque chose près, varier la note qui reste donc inchangée *grosso modo* aux deux tiers. Or, d'emblée, deux critères nous semblent à considérer de manière sensible. D'une part, la proximité est un facteur de réactivité qui n'est pas identique selon les lignes qui traversent tout le Département. D'autre part, le nombre de lots obtenus par une même entreprise a un impact direct sur sa capacité à bien les assumer. Evidemment, le fait que deux entreprises se partagent, sur 21 lignes, 9 et 7 lots montre que ce critère n'a pas été pris en compte.

Aujourd'hui, il serait risqué de reporter cette attribution d'un point de vue juridique pour la collectivité, sur le plan économique pour les entreprises qui comptent sur ces marchés et par rapport à la bonne organisation de la rentrée scolaire de septembre.

Cependant, en anticipant les élections, il aurait été bien perçu de reporter cette consultation et de procéder à un avenant d'un an à la DSP précédente avant d'engager tout appel d'offres. Aujourd'hui, la question se pose différemment dans la mesure où l'appel d'offres a eu lieu dans les conditions prévues. C'est la raison pour laquelle nous allons vous demander, mais à contrecœur, si j'ose dire, en ce sens que, je le répète, cette délégation est subie, de l'approuver. En revanche, j'espère qu'à l'avenir, pour toute situation similaire, il en sera tiré les conséquences et que, lors d'une année électorale, même si l'on ne prépare forcément la défaite, on saura prendre le temps, en veillant, bien entendu, à assurer la continuité du service, mais en prolongeant les contrats avec les délégataires en question.

Sans entrer dans les détails car seuls les membres de la Commission de DSP ont été saisis du dossier, je vous explique le contexte.

Ce sont 21 lignes TransCreuse qui ont été attribuées selon trois grands critères.

Premier critère : la qualité des prestations, note sur 40 points, avec prise en compte, au sein de ce critère, de l'âge moyen des véhicules proposés et affectés aux services, de la maintenance, de l'entretien et des renforts de capacité, de la continuité du service et de la sécurité, ainsi que de la flexibilité de l'exploitation.

Deuxième critère : la valeur technique de l'offre, note sur 40 points, avec, au sein de ce critère, l'équipement des véhicules et les fréquences supplémentaires proposées.

Troisième critère : le coût des prestations, note sur 20 points, c'est-à-dire le « forfait minimum garanti » en euros TTC par mois, demandé par le délégataire.

Je me contente de vous faire part des résultats, mais si vous voulez plus de détails, je pourrai vous en donner.

Sur le lot n°1, ligne n°1 AUZANCES – CHENERAILLES – GUERET, il s'agit de la SARL Transports et Voyages LDT, avec sous-traitance de cette ligne en faveur de la SARL Gaudon, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 410 € TTC par mois.

Concernant le lot n°2, ligne n°2 MARSAC – VIEILLEVILLE – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 433 € TTC par mois.

Sur le lot n°3, ligne n°3 SAINT-SEBASTIEN – DUN-LE-PALESTEL – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 750 € TTC par mois.

Au titre du lot n°4, ligne n°4 AUZANCES – FONTANIERES – AHUN, il s'agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 633 € TTC par mois.

Concernant le lot n°5, ligne n°5 MONTLUÇON – AUBUSSON – FELLETIN, il s'agit de la SARL Transports et Voyages LDT, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 3 150 € TTC par mois.

Sur le lot n°6, ligne n°6 BOUSSAC – CHAMBON – BOURGANEUF, il s'agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 3 692 € TTC par mois.

Au titre du lot n°7, ligne n°7 BOUSSAC – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 750 € TTC par mois.

Concernant le lot n°8, ligne n°8 ROYERE – BOURGANEUF – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 260 € TTC par mois.

Sur le lot n°9, ligne n°9 LA SOUTERRAINE – SAINT-VAURY – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 0 € TTC par mois puisque cette ligne est la seule sur laquelle le délégataire parvient à la rentabilité.

Au titre du lot n°10, ligne n°10 AIGURANDE – BONNAT – GUERET, il s'agit de la SARL Voyages Gaudon et Fils, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 610 € TTC par mois.

Concernant le lot n°11, ligne n°11 LA SOUTERRAINE – BOURGANEUF, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 923 € TTC par mois.

Sur le lot n°12, ligne n°12 AIGURANDE – DUN-LE-PALESTEL – LA SOUTERRAINE, il s'agit de la SARL Transports et Voyages LDT, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 2 600 € TTC par mois.

Au titre du lot n°13, ligne n°13 AIGURANDE – GENUILLAC – GUERET, il s'agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d'un forfait minimum garanti fixé à 1 500 € TTC par mois.

Concernant le lot n°14, ligne n°14 AUZANCES – AUBUSSON – FELLETIN, il s’agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 2 304 € TTC par mois.

Sur le lot n°15, ligne n°15 FAUX-LA-MONTAGNE – FELLETIN – AUBUSSON, il s’agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 84 € TTC par mois.

Au titre du lot n°16, ligne n°16 MONTLUÇON – EVAUX-LES-BAINS – GUERET, il s’agit de la SARL Transports et Voyages LDT, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 1 100 € TTC par mois.

Concernant le lot n°17, ligne n°17 FELLETIN – AHUN – GUERET, il s’agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 1 € TTC par mois.

Sur le lot n°18, ligne n°18 CHENERAILLES – JARNAGES – GUERET, il s’agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 2 250 € TTC par mois.

Au titre du lot n°19, ligne n°19 SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS – GUERET, il s’agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 5 503 € TTC par mois.

Concernant le lot n°20, ligne n°20 SAINT-GEORGES-LA-POUGE – AUBUSSON, il s’agit de la SARL Thuret Voyages, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 1 400 € TTC par mois.

Sur le lot n°21, ligne n°21 MERINCHAL – CROCQ – AUBUSSON, il s’agit de la SARL Europ Voyages 23, avec un contrat de délégation établi sur la base d’un forfait minimum garanti fixé à 2 481 € TTC par mois.

Le tout nous conduit à forfait minimum garanti de 35 834 € par mois, ce qui représente 430 000 € par an et donc 4,3 M€ sur la période totale de dix ans.

Dix entreprises avaient présenté des offres. Sur les 21 lignes, la SARL Thuret Voyages obtient 9 lignes, le groupement représenté par la SARL Europ Voyages 23, laquelle est mandataire, obtient 7 lignes, la SARL Transports et Voyages LDT obtient 4 lignes dont 1 est sous-traitée à la SARL Gaudon qui, en fait, avait oublié de candidater, et la SARL Gaudon en obtient 1 en direct.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter, sachant que je me tiens à votre disposition pour répondre à toute éventuelle question.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Vice-présidente. Je suis heureuse de constater que vous avez travaillé sur ce dossier avec le plus grand sérieux. Votre esprit de synthèse et d’analyse sera un point très important à l’avenir pour d’autres dossiers.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d’abord, madame la Vice-présidente, tandis que vous regrettez la concentration du marché sur quelques transporteurs, nous sommes d’accord avec vous. C’est un phénomène national qui, en effet, laisse peu de place à de petites entreprises, mais voilà, nous ne pouvons que le constater.

En revanche, l’attribution des marchés est un sujet extrêmement sensible pour de multiples raisons. Il faut donc faire très attention. Vous semblez contester les critères et les choix d’attribution, lesquels ont toutefois été validés, me semble-t-il, par tous les membres de la Commission d’appel d’offres précédente. Gérard GAUDIN qui en faisait partie pourrait en témoigner. Par ailleurs, nous pouvons faire confiance aux services, lesquels ont accompli le travail de la façon la plus précautionneuse possible, s’agissant d’un sujet, je le répète, très sensible.

Enfin, vous dites que nous aurions pu anticiper les élections et reporter cette consultation. Je ne me souviens plus précisément à quel moment a été fixée la date des élections départementales, mais je crois me rappeler que c’est très tardivement, à quelques mois des élections elles-mêmes. Compte tenu de multiples épisodes, avec l’annonce, d’abord, de la disparition des départements, puis de la tenue des élections départementales en décembre 2015, lesquelles ont été, en définitive, ramenées en mars, il était tout de même bien difficile d’anticiper un renouvellement de marchés en fonction des dates des élections, d’autant plus qu’il faut bien assurer une continuité en dehors des échéances électorales. Faisons donc très attention à ce que l’on dit sur l’attribution des marchés, surtout quand ils pèsent aussi lourd financièrement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je veux bien que l’on revienne en séance plénière sur toutes les attributions de tous les marchés à toutes les entreprises creusoises ou extérieures à la Creuse, mais il est de tradition dans cette « maison », par-delà les clivages politiques et les alternances, de faire confiance aux collègues membres de la Commission d’appel d’offres ou de la Commission se préoccupant des délégations de service public. J’en parle d’autant plus librement que je n’ai jamais participé à ce type de commissions, comme nombre de collègues Présidents, pour ne pas être accusé de favoritisme ou de parti pris. Il nous appartient donc de faire confiance – ou non – à nos collègues qui participent aux travaux de la Commission d’appel d’offres, laquelle se réunit souvent et prend des décisions difficiles. Je tiens d’ailleurs à saluer le travail de ces collègues.

Par ailleurs, nous avons toujours fait en sorte que la question des transports, qu’il s’agisse des transports scolaires ou de l’organisation des lignes régulières, soit appréhendée et abordée de façon totalement autonome et tout à fait indépendamment des échéances électorales, tout simplement en raison d’une continuité de service à assurer. Je ne vois donc pas très bien le lien entre les échéances électorales et l’attribution de ce type de marchés publics, s’agissant d’assurer des services à la population devant fonctionner douze mois sur douze.

En outre, je tiens à rappeler que, sur ce dossier précis, les décisions ont été prises à l'unanimité, droite et gauche confondues, au sein de la commission concernée. Je rappelle également que, par souci d'objectivité, la pré-étude des analyses est faite par un cabinet extérieur au Conseil départemental. Ce n'est qu'ensuite, là aussi par souci d'objectivité, que les services s'en emparent.

Bien évidemment, le Code des marchés publics s'appliquent et je crois qu'il faut considérer les choses globalement. Il est vrai qu'à chaque ouverture de plis, à chaque marché, il y a des gagnants et des perdants. Je dis qu'il faut considérer les choses globalement car il arrive que des sociétés de transport, gagnantes au titre des transports scolaires, soient perdantes au titre des lignes régulières, et inversement. Il faut donc avoir une vision globale et pluriannuelle des choses.

Enfin, je veux surtout dire, car c'est ce qui me paraît le plus important, que nous veillons dans ce département à maintenir le plus possible ce tissu de sociétés de transport qui sont d'ailleurs très souvent des sociétés familiales, et ce sur plusieurs générations. Chaque fois, nous faisons en sorte qu'en face d'un circuit, il y ait un marché. C'est effectivement un travail considérable pour les services, mais à chaque circuit correspondent un lot et un marché. Dans beaucoup d'autres départements, tous les circuits sont globalisés. Si nous avons procédé ainsi, avec seulement 1 ou 2 lots au lieu de 21, c'est une grosse société qui aurait tout remporté et qui, ensuite, aurait éventuellement sous-traité à de petites sociétés. Grâce à une volonté politique qui a toujours été celle du Conseil départemental et grâce au travail du Service des Transports qui est sans doute le service le plus difficile à gérer dans un Conseil départemental, nous veillons, tant bien que mal, à maintenir un tissu de sociétés de transport, même si, malheureusement, quasiment chaque année, l'une d'entre elles disparaît en raison d'un dépôt de bilan, d'une succession qui n'est pas assurée ou pour tout autre motif. Voyez donc ce qui se passe dans beaucoup d'autres départements, y compris dans certains départements voisins où seules deux ou trois sociétés de transport se partagent la totalité des circuits.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En réponse aussi bien à M. LEGER qu'à M. LOZACH, le problème essentiel, du reste abordé par la Vice-présidente en charge de ce dossier, concerne les critères. Ces critères sont choisis, soit par la Commission d'appel d'offres, soit par la Commission de délégation de service public. Voilà quelques années, nous en avons retenu un certain nombre et nous nous étions rendu compte que, en vertu de ces choix, le prix n'était plus l'élément moteur du classement, si bien que nous en étions parvenus à des aberrations financières. Le candidat retenu pratiquait parfois des prix supérieurs au moins-disant. Les critères ont donc été modifiés.

Or nous nous apercevons aujourd'hui que ceux qui ont été établis par la suite sont aussi loin d'être parfaits parce qu'ils aboutissent à ce qui a été expliqué par M^{me} FAIVRE. Si le vote a eu lieu à l'unanimité au sein de la Commission de délégation de service public, c'est parce que les candidats retenus étaient les mieux-disants eu égard aux critères. Mais nous avons été deux au sein de cette Commission à faire le constat dont a fait part à l'instant M^{me} FAIVRE : l'élimination d'un certain nombre d'entreprises et une concentration des lots

principalement sur deux entreprises. Par respect des dispositions du Code des marchés publics, nous avons été obligés d'entériner les propositions, mais, sans donner de nom car c'est sans importance, nous avons été deux, au cours de cette réunion qui était présidée par Eric JEANSANNETAS, à émettre largement des réserves.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, étant au cœur du problème en tant que nouveau Président de la Commission d'appel d'offres, je souhaite apporter un complément par rapport à ce qui vient d'être dit tant par l'opposition que par la majorité.

Il est vrai que la grande difficulté à laquelle nous nous heurtons est d'essayer de faire preuve d'une certaine justice, tout en respectant le Code des marchés publics, tant dans la détermination des critères que dans l'attribution des marchés. Il s'agit d'essayer, dans la mesure du possible, de faire en sorte que les entreprises qui sont installées sur ce territoire, qui le font vivre et qui payent des impôts puissent être attributaires de ces marchés.

Dans le cadre du bureau des marchés, mais également des services concernés, nous y travaillons, tout en étant confrontés à cette difficulté entre les critères et le prix. Ce n'est pas facile – sur ce point, je suis d'accord avec M. LEGER –, pour ne pas dire que c'est très compliqué. Au sein de cette Commission d'appel d'offres, nous allons donc essayer de veiller à ces grands équilibres et, tout en respectant la loi, de faire du mieux possible.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Mon intervention vise à répondre de manière très humble à M. LOZACH qui parle de tradition. Je n'ai évidemment pas votre expérience, mon cher collègue, et je suis persuadé que, sur la forme, pendant encore un certain temps vous aurez raison et nous aurons sûrement quelques torts eu égard à nos interventions.

Cependant, je ne crois pas que ce soit le cas en raison de cette nuance entre les transports scolaires qui font l'objet d'un examen et d'un vote en CAO et cette délégation de service public. Même si les lignes régulières du réseau TransCreuse sont fréquentées par nombre de scolaires, c'est malgré tout du transport de voyageurs. C'est pourquoi la procédure est différente, s'agissant d'une délégation de service public, et c'est bien là le lieu d'en parler puisque c'est la plénière qui est souveraine et non pas la CAO.

Maintenant, je peux encore évidemment pécher, par jeunesse éventuellement ! Certes, je travaille depuis peu de temps avec les services, mais je ne remets pas du tout en cause leur analyse compte tenu de ce que vous disiez, monsieur LEGER, par rapport aux lots attribués et aux critères. Parlant d'année électorale, je fais référence à la nouvelle équipe et non pas forcément à la droite ou à la gauche, même si les critères ont été adoptés par l'ancienne majorité. Dans ce domaine des transports et s'agissant des critères retenus, rien n'est plus de droite ou de gauche. En revanche, nous pouvons, en tant que nouvelle équipe, vouloir donner notre avis et apporter des modifications si elles nous paraissent nécessaires.

Mon intention n'est ni de polémiquer ni de tacler la gauche. Je ne suis pas du tout dans ce registre-là, en tout cas sur ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je crois que ce qui vous avait surtout interpellé, madame FAIVRE, c'est le fait que cette délégation de service public soit signée pour les dix années à venir. C'était là le premier sujet d'interrogation qui, d'emblée, a été le vôtre pour approfondir ce dossier.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Pour confirmer ce qui vient d'être dit dans le cadre de ce débat, le deuxième qui aurait émis des réserves au sein de cette Commission de délégation de service public et auquel Gérard GAUDIN vient de faire allusion, c'était moi ! (*Sourires.*)

M. GAUDIN. – Tout à fait.

M. BAYOL. – Il est vrai que sur ces délégations de service public, des règles sont à respecter. Personnellement, je n'étais pas très content parce que l'une des entreprises de mon canton – et nous sommes tous attachés à nos entreprises – était concernée, mais cela ne m'a pas empêché d'entériner les propositions qui nous étaient soumises.

Je réitère ma demande auprès de la Commission, ce dont nous avons déjà parlé en quatrième commission, visant à rester dans l'esprit de ce qui avait cours concernant les transports scolaires et donc à conserver, comme l'ont dit M. LOZACH et M. FOULON, un maillage territorial d'entreprises de transport. Je sais que c'est compliqué pour les services, mais j'espère que l'on ne cherchera pas à réaliser des économies à ce titre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – S'agissant surtout des transports scolaires, un critère m'interpelle, celui afférent à la qualité du service, laquelle est assurée – le constat est clair – dans le cadre de ce maillage territorial avec des entreprises de qualité. Les entreprises plus importantes qui, malheureusement, gagnent des marchés et remportent des lots n'assurent pas une qualité de service attendue, avec notamment des retards. Pour ma part, je le constate sur le collège de DUN-LE-PALESTEL. Ce sont aussi des problèmes avec les chauffeurs et les enfants. En d'autres termes, c'est un critère qui n'est pas pris en compte et qui mériterait de l'être dans les consultations parce que c'est vraiment une problématique constatée aujourd'hui.

M. BAYOL. – A l'égard des entreprises, des sanctions sont prévues quand on constate que le cahier des charges n'est pas respecté. Il est tout de même possible de recourir à ce levier-là. Chaque fois que nous avons été confrontés à des problèmes avec des entreprises, nous les avons sanctionnées.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'ai toujours dit que la politique de segmentarisation des transports scolaires, conduite dans notre département, présentait l'avantage, non pas d'aller forcément dans le sens des finances du Département, mais de retenir plus facilement des entreprises locales, ce qui est essentiel en termes de proximité et de qualité du service assuré en Creuse. Je ne pense donc pas que quoi que ce soit dans ce domaine soit remis en cause.

M. FOULON. – Tout à fait.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Nous sommes tous d'accord avec cette démarche de segmentarisation qui permet aux petites entreprises, aux taxis et aux garagistes de soumissionner. C'est un complément de revenus ou de salaires pour certains, comme ceux qui bénéficient d'une faible retraite. Absolument aucune raison ne justifierait donc de modifier ce système-là. C'est une politique que j'ai et que vous avez toujours défendue, et nous continuerons à la défendre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – De façon très terre-à-terre et en guise de clin d'œil, je tiens à saluer le travail de ceux qui sont chargés d'effectuer les contrôles. Ces agents de la collectivité n'ont pas toujours bonne presse auprès des transporteurs et des chauffeurs, parfois même auprès des parents d'élèves. Il nous a été transmis assez récemment un dossier, photos à l'appui, et je vous assure qu'en le consultant, j'ai failli tomber de ma chaise ! Au sujet de cette entreprise incriminée à juste titre, nous allons demander à notre contrôleur d'effectuer plus de contrôles parce que la responsabilité du Département est engagée, comme la mienne, bien évidemment. La sécurité des enfants passera avant tout et bien au-delà des critères de prix.

Nous serons donc extrêmement vigilants et je remercie vivement ces agents qui sont chargés des missions de contrôle. Ils sont un maillon indispensable de la chaîne visant à s'assurer du bon fonctionnement des transports scolaires, en particulier, dans le Département.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons procéder au vote des propositions visant :

- à prendre acte des avis favorables émis par :
 - la Commission de Délégation de Service Public du 20 février 2015 pour les lots n^{os} 1 à 21, à l'exception du lot n^o19,
 - la Commission de Délégation de Service Public du 20 mars 2015 pour le lot n^o19, après négociation ;
- à attribuer l'exploitation de ces 21 lignes régulières départementales, selon ces avis ;
- à retenir les opérateurs économiques – sous réserve de maintien de leur offre, le délai de validité des offres ayant expiré le 2 avril 2015 – désignés dans le tableau récapitulatif annexé au rapport comme délégataires du service public relatif à la

gestion et l'exploitation des services de transport public réguliers de voyageurs du réseau TransCreuse du département de la Creuse ;

- à autoriser la Commission permanente à se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de la délégation de service public concernée, objet de la présente délibération ;
- à m'autoriser, au nom du Département, à signer avec les délégataires retenus les contrats de concession ;
- à imputer les sommes nécessaires sur le budget départemental au chapitre 93821, article 657420 – subvention développement réseaux.

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N°05/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit d'adopter pour l'année 2015 les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes politiques ainsi qu'il suit :

Période du 2 avril 2015 au 31 décembre 2015 :

- groupe de la Droite Républicaine = 40 350 €
- groupe de la Gauche Unie = 35 306 €

Pour mémoire, la répartition pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 2 avril 2015 se présentait ainsi :

- groupe de la Droite Républicaine = 8 531 €
- groupe de la Gauche Unie = 14 219 €
- groupe de Divers Gauche = 2 844 €

Il est à noter que le montant global de ces enveloppes s'élève pour 2015 à 101 250 € et que les crédits correspondants ont été ouverts par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous voterons cette proposition. Malgré une augmentation du nombre d'élus, l'enveloppe reste la même. Voilà un sens de l'économie que nous partageons complètement. Les moyens nous semblent suffisants pour bien fonctionner.

En guise de précision, le groupe est désormais dénommé « groupe de la Gauche », sans ajouter « Unie », ce qui tombe sous le sens ! (*Sourires.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il est vrai qu'auparavant, nous comptions dans cette assemblée un groupe de la Gauche Unie et un groupe de Divers Gauche.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LEGER, d'avoir apporté cette précision. Nous avons pris soin d'en discuter tous les deux et nous en étions tout à fait d'accord, ce qui nous permettra de maintenir probablement l'enveloppe inchangée pour l'année prochaine.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY, Président de la Première Commission. – Je tiens à saluer le Président du groupe de l'opposition dont le propos montre que nous sommes dans la construction. Les calculs sont simples : si nous avons maintenu les crédits à 3 750 € par Conseiller départemental membre d'un groupe, multipliés, non plus par 27, mais par 30, l'enveloppe aurait atteint 112 500 €. Le fait de la maintenir à 101 250 € représente une économie de 10 %. Tandis que nous parlions de réaliser des économies en interne, les groupes se l'appliquent au premier chef. Je salue l'opposition et je la remercie de se rallier à l'effort consenti en interne.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont nous a fait part à l'instant M. le Premier Vice-président. (*Adoptée à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS 2015 DOTATION CANTONALE

RAPPORT N°05/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Tous les ans, une dotation cantonale est attribuée à chaque Conseiller départemental pour faire face aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur le canton.

Une enveloppe globale de 185 600 € pourrait être répartie entre les 15 cantons comme suit :

Cantons	Dotation 2015 (€)
AHUN	12 600
AUBUSSON	16 400
AUZANCES	16 600
BONNAT	10 900
BOURGANEUF	10 300
BOUSSAC	10 700
DUN-LE-PALESTEL	11 000
EVAUX-LES-BAINS	14 200
FELLETIN	13 300
GOUZON	17 800
GRAND-BOURG	12 300
GUERET 1	9 000
GUERET 2	9 000
SAINT-VAURY	10 500
LA SOUTERRAINE	11 000
TOTAL	185 600 €

M^{me} la Présidente nous propose d'entériner cette répartition, sachant que ce montant de 185 600 € représente une diminution de 5 % de l'enveloppe globale attribuée en 2014, et de donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je commencerai en insistant, point que tout le monde partage, sur l'importance de la dotation cantonale pour la vie associative de chacun des cantons, même si cela ne représente parfois que de modestes sommes pour les associations tant elles sont nombreuses. Toujours est-il que la manne du Département représente une part importante de leur budget.

C'est pourquoi, et j'en viens là au point sur lequel nous ne serons pas d'accord, nous voterons contre cette enveloppe globale en raison de la diminution de 5 % qui lui est appliquée.

Par ailleurs, hier en commission des finances, j'ai demandé au Président, M. SAUTY, quels avaient été les critères de répartition. Il m'a répondu, et il me reprendra si je me trompe, que vos critères ont été le nombre d'habitants des nouveaux cantons et le nombre de communes et que, par ailleurs, vous aviez essayé de tenir compte des montants précédents.

Ces critères nous semblent assez pertinents et nous ne vous ferons vraiment pas l'injure de dire que vous avez essayé de « tripatouiller » en favorisant les cantons que vous tenez. Là n'est pas le problème. Mais en entrant dans le détail, nous observons, malgré l'effort que vous avez consenti en termes de critères, que des cantons s'en tirent, si je puis dire, moins bien que d'autres. Je veux parler notamment des cantons de GUERET et du nôtre, celui de FELLETIN. Les Conseillers départementaux de ces trois cantons – mais peut-être que d'autres sont également concernés, sachant que je ne me réfère qu'à ceux qui m'ont été signalés – seront confrontés à de grandes difficultés pour répartir leur dotation cantonale eu égard à ce qui avait été distribué sur les anciens cantons.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY, Président de la Première Commission. – Nous en avons effectivement parlé en première commission et comme je l'ai indiqué, le premier critère était de reprendre l'existant, mais nous parvenions à de grandes disparités entre deux cantons ayant le même nombre de communes et d'habitants.

Il est vrai, monsieur LEGER, que vous avez souligné l'exemple de votre canton de FELLETIN qui, si nous avons repris l'existant, aurait bénéficié d'une enveloppe supérieure en termes de dotation. De même, si je me réfère au canton de Patrice MORANÇAIS, GOUZON aurait bénéficié d'un montant de l'ordre de 21 000 €. Si nous n'avions donc retenu que le premier critère, c'eût été très compliqué ; d'où la pondération. Comme dans le cadre des marchés, certains sont gagnants et d'autres sont perdants. Telle est l'explication que je puis apporter, n'ayant pas grand-chose à ajouter.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – De surcroît, LA SOUTERRAINE et GUERET sont deux communes qui bénéficient dans le budget, au titre du Centre culturel Yves Furet et de La Fabrique, de subventions culturelles importantes, s'agissant, de mémoire, de 44 800 €. Ces deux communes ont donc moins d'associations culturelles à s'occuper, si je puis dire, en ce sens que ces associations doivent prendre attache avec les centres culturels desdites communes. C'est d'ailleurs un sujet que nous avons également évoqué hier.

En fait, reste uniquement concernée à ce titre, dans le cadre des cantons de GUERET 1 et GUERET 2, la partie qui n'est pas guérétoise. En termes de comparaison avec la dotation antérieurement attribuée, il s'agit de prendre en compte le fait qu'une grande partie du canton de GUERET-Nord, ce qui représente, en nombre d'habitants, une population non négligeable, a été rattachée au canton de SAINT-VAURY. Si nous avons maintenu la dotation aux cantons de GUERET, en tenant compte des critères selon l'ancienne répartition à trois cantons, le canton de SAINT-VAURY aurait alors été pénalisé puisqu'une partie du canton de GUERET-Nord n'était plus prise en considération.

Vous avez aussi l'exemple des cantons de BOUSSAC et DUN-LE-PALESTEL qui, dans le cadre des nouveaux cantons, comptent exactement le même nombre de communes et une population quasiment identique à une centaine d'habitants près. Si nous avons tenu compte uniquement des critères qui s'appliquaient antérieurement aux dotations, c'eût été un écart de 2 000 € entre la dotation accordée à BOUSSAC et celle attribuée à

DUN-LE-PALESTEL. Sur ces deux cantons aussi, nous avons donc opéré un rééquilibrage par rapport au nombre d'habitants et de communes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Autre point concernant GUERET, dans le budget départemental, c'est un soutien apporté aussi, au titre des subventions sportives, à l'Entente Sportive Guérétoise et au Rugby Club Guéret Creuse. Ce sont là des subventions attribuées, non pas sur la dotation cantonale, mais sur l'enveloppe budgétaire du Département. Je le précise eu égard à tous ces clubs de football présents sur nos territoires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Une proposition nous avait été faite par les services, consistant à considérer l'enveloppe et à la diviser par le nombre de cantons. Dans cette perspective, chaque canton aurait bénéficié d'une dotation d'un peu moins de 13 000 €. Une telle démarche aurait suscité les mêmes remarques que celles que vous formulez les uns et les autres aujourd'hui. Procéder ainsi n'aurait pas été forcément un critère de justice au regard de différents éléments.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Bien que nous ferons avec, si je puis dire, force est de reconnaître qu'à GUERET, nous avons tendance à être pénalisés et, je dois le dire, l'explication que vous donnez, en citant les subventions allouées à La Fabrique ou aux clubs sportifs, ne me semble pas très pertinente. Pourquoi ? L'objet de ces dotations cantonales est d'aider les associations à rayonnement très local. Or les exemples que vous avez cités dépassent largement, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel, le territoire des seuls cantons de GUERET.

Après, nous pouvons discuter à l'infini, mais nous nous en expliquerons avec les associations. En tout cas, pour GUERET, bien que je ne sois pas encore entré dans le détail, je pense que nous serons amenés à procéder à des diminutions.

M. FOULON. – Nous aussi !

M. AVIZOU. – Nous en expliquerons donc les raisons.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'entends très bien vos propos, monsieur AVIZOU, dont nous pourrions rediscuter dans le courant de l'année et – pourquoi pas ? – en prévision de la répartition de cette dotation pour l'année prochaine.

Vous avez raison de souligner, comme un certain nombre de nos collègues, que nombreuses sont les associations à rayonnement départemental, lesquelles se voient attribuer des subventions autres que par le biais de la dotation cantonale. Mais de même, nous

pourrions vous renvoyer la balle en vous disant que d'autres cantons n'ont pas cette chance de bénéficier de la présence de telles associations.

Comme il a été maintes fois rappelé, le tissu associatif est parfois constitué de petites associations pour lesquelles le montant de la subvention que nous examinons en commission n'est que d'une centaine d'euros. Il s'agit donc plus souvent d'un geste symbolique visant à témoigner aux habitants de ces territoires les plus éloignés de ces grandes villes, telles que GUERET, LA SOUTERRAINE et AUBUSSON, que nous les avons aussi en considération, même si, nous le savons tous, les frais de dossier pour mettre en place le versement de ces très petites subventions sont bien supérieurs aux dotations elles-mêmes. C'est un point sur lequel nous pourrions travailler afin d'apporter ensemble, je l'espère, des améliorations.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à entériner la répartition de la dotation cantonale, telle qu'elle vous a été présentée, et à donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton et non pas à chaque Conseiller départemental...

M. FOULON. – Il ne faut pas rêver ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE... comme il est écrit par erreur dans le rapport, s'agissant d'un binôme par canton.

M. LEGER. – Nous votons contre la proposition de répartition, mais pour la délégation à la Commission permanente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Nous procédons donc à un vote par division.

Je mets aux voix la proposition visant à entériner la répartition de la dotation cantonale, telle qu'elle vous a été présentée. (Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton. (Adoptée à l'unanimité.)

L'ordre du jour appelle l'examen de deux rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités »

CONVENTION CACC – CREUSE REUNION

RAPPORT N°S05/2/6

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – La deuxième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions ayant pour objet :

- d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association du Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse pour l'année 2015, dans le cadre de l'accompagnement des stagiaires venant de départements d'outre-mer ;
- d'examiner la demande présentée par cette association pour les manifestations qu'elle organise en 2015 dans le cadre des subventions aux associations – Fonction 3 « Culture », rapport n°05/3/10 ;
- d'autoriser M^{me} la Présidente à signer l'avenant à la convention en date du 30 juin 2009, tel qu'annexé au rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, nous avons souhaité scinder ce dossier avec, d'une part, cette attribution de subvention et l'avenant à la convention qui lui est assorti et, d'autre part, la demande présentée car cette association qu'il nous a semblé plutôt opportun d'examiner dans le cadre des subventions aux associations – Fonction 3 « Culture », cette demande de subvention n'ayant pas lieu de relever de la commission « Solidarités ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à accorder une subvention de 10 000 € à l'association du Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse pour l'année 2015, dans le cadre de l'accompagnement des stagiaires venant de départements d'outre-mer, et à m'autoriser à signer l'avenant à la convention en date du 30 juin 2009, tel qu'annexé au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES FONCTION 5 – AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

RAPPORT N°14/2/6

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 5, chapitre 935.8, article 6574, « Autres interventions sociales », dont la deuxième commission a été saisie.

M. MORANÇAIS va faire part des propositions avalisées par ladite commission.

M. LEGER. – Puis-je me permettre, avant que nous n'abordions l'examen de ces subventions, formuler une explication de vote en amont, comme nous en avons maintenant l'habitude depuis un ou deux mois ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEGER. – Nous pourrions ainsi procéder plus rapidement à cet examen.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A condition que ce soit clair et que nous ne commettions aucune erreur.

M. LEGER. – Bien entendu !

Nous voterons contre vos propositions chaque fois que celles-ci sont l'objet d'une diminution de 5 % par rapport aux montants alloués antérieurement, et ce au nom de notre attachement à la vie associative, en particulier dans le domaine social.

Nous voterons également contre les baisses d'attribution de subventions aux syndicats car dans ce contexte difficile eu égard à l'emploi et à la précarité du travail, nous estimons que le moment n'est pas opportun de diminuer notre aide aux syndicats.

En revanche, nous voterons pour vos propositions lorsque le montant d'attribution présenté est maintenu à l'identique de ce que nous accordions auparavant.

Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir, mais telle est l'explication que je vous donne en amont du vote, ce qui nous permet ainsi, à l'énonciation de chacune des propositions d'attribution de subventions, d'en « dérouler » assez rapidement l'examen.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

La parole est à M. MORANÇAIS pour nous faire part des propositions entérinées par la commission concernée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici donc les propositions sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

<i>N°</i>	<i>Association</i>	<i>Subvention – Vote</i>
FONCTION 5 CHAPITRE 935.8 ARTICLE 6574 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES		
1	Association Républicaine des Anciens Combattants	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
2	Amicale des Médaillés Militaires de la Creuse	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
3	Association des Déportés, Internés et Familles de Disparus	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>

4	Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre de la Creuse	381 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
5	Union Nationale des Combattants AFN de la Creuse	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
6	Fédération Nationale des Combattants de moins de vingt ans	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
7	ANSORAA	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
8	ACPG – CATM TOE VEUVES	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
9	Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre et du Devoir	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
10	Amicale Creusoise d'Anciens Parachutistes Brevetés Militaires et d'Anciens Combattants	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
11	Association d'Entraide entre les Pupilles et Anciens pupilles de l'Etat et de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse	18 294 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
12	Association des Retraités de l'Artisanat Creusois	152 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
13	Association Creuse Corrèze pour les Enfants d'Ukraine	300 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
14	Secours Populaire	1 000 € <i>Adopté à l'unanimité</i> Rejet de la demande d'aide exceptionnelle pour les 70 ans de l'association <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
15	Secours Catholique	1 000 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
16	Fédération Départementale des Clubs des Aînés Ruraux de la Creuse	724 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
17	Les Restaurants du Cœur	9 000 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
18	Activons Notre Mémoire Ensemble	150 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
19	Ensemble et Solidaires – UNRPA, Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	580 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
20	Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
21	Union Générale des Aveugles et Grands Infirmes	652 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
22	Alcool Assistance La Croix d'Or (fonctionnement)	870 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
23	Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
23 bis	Ligue Nationale Contre le Cancer : fonctionnement	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
23 ter	Ligue Nationale Contre le Cancer : agendas scolaires 2015-2016	2 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> * Cf. Précision

24	Ligue Nationale Contre le Cancer : espace Bien-être	1 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
25	Association AIDES	1 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
26	Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix du Limousin	150 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
27	Association des Pontés porteurs de valves et Opérés du cœur	160 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
28	Association Crématiste de la Creuse	200 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
29	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Limousin	230 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
30	Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (fonctionnement et organisation d'un colloque en Creuse)	Décision de rejet <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
31	Association Accompagnement 23	300 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
32	Pôle de Ressources d'Histoire Sociale Coopérative Mutualiste de Limoges et du Limousin	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
33	Association des Sclérosés en Plaques	Décision de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
34	Association Creuse en 4L (action caritative dans le but de réaliser le raid 4L Trophy)	Décision de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
35	Scouts Guides de France (rassemblement "you're up" européens de 15 000 jeunes 14, 17 ans du 16 au 23 juillet 2015 à Strasbourg)	Décision de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
36	Union Nationale des Syndicats Autonomes	1 000 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
37	Union Nationale des Syndicats Autonomes Section Conseil Départemental	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
38	Union Départementale CFDT de la Creuse	1 300 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
39	Union Départementale CFDT Section Conseil Départemental	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
40	Union Départementale des Syndicats FO	1 600 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
41	Syndicat Force Ouvrière des Personnels des Services du Conseil Départemental	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
42	CFE/CGC	940 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
43	Union des Syndicats CGT	3 100 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
44	Union des Syndicats CGT des Personnels du Conseil Départemental	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
45	Fédération Syndicale Unitaire	Décision de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision

*** Précisions**

Ligue Nationale contre le Cancer : agendas scolaires 2015-2016

M. LEGER. – Nous votons contre votre proposition, estimant que vous auriez pu maintenir le montant qui était précédemment accordé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons prendre le soin, sujet que j'ai déjà évoqué voilà quelques années, de réévaluer la destination de ces agendas scolaires.

Fédération Syndicale Unitaire

M. LEGER. – Nous sommes d'accord avec cette proposition de rejet parce que cette Fédération n'a pas la reconnaissance d'un syndicat généraliste.

M. LEGER. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER... en conclusion de cet examen, je me permettrai de vous dire que ce n'est pas bien de réduire ainsi le soutien du Conseil départemental aux syndicats. C'est un signe que vous envoyez là et qui ne nous semble pas opportun.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, c'est certainement un signe, mais vous l'aurez constaté, ces baisses sont vraiment de l'ordre du symbole. En tout cas, nous avons commencé avec M^{me} la Vice-présidente en charge des Ressources humaines, M^{me} DEFEMME, à rencontrer les syndicats des agents du Département. Notre souhait est vraiment de travailler à leurs côtés et d'évaluer leurs besoins. Nous savons que des élections ont eu lieu dernièrement et peut-être convient-il de revoir l'accompagnement que le Département peut mettre en place autour de nos syndicats « maison ».

C'est donc peut-être un signe, vous avez raison, comme le fait de baisser de 58 € la subvention allouée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, signe qui ne saurait cependant pas s'apparenter à une catastrophe. Mais comme je le disais dans mon discours d'introduction à cette séance, l'idée est de montrer que nous avons des choix à faire et qu'ils concerneront tout le monde de la même façon, à l'exception principalement des associations venant en aide aux personnes en difficulté, telles que les Restaurants du Cœur, l'Association d'Entraide entre les Pupilles et Anciens pupilles de l'Etat et de l'Aide sociale à l'Enfance de la Creuse, le Secours Populaire et le Secours Catholique, ou encore une association telle que Creuse Réunion.

Pour le reste, nous sommes vraiment dans l'ordre du symbole, mais notre objectif est de travailler différemment et peut-être d'accompagner plus la vie de nos agents au sein du Département.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En guise d'observation, être aux responsabilités, c'est devenir plus modéré qu'en étant dans l'opposition ! Je vous rappelle que, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous votiez systématiquement contre toute aide à tous les syndicats.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous progressons donc !

M. LEGER. – A nous fréquenter sans doute ! (*Sourires.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot !

M. LEGER. – C'est donc l'arbre qui cache la forêt !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Madame la Présidente, mon intervention se situe dans le cadre d'une volonté constructive.

Vous dites que ces baisses de subventions sont de l'ordre du symbole, mais je suis tout de même contrarié du fait que certaines associations font l'objet de subventions réduites de 5 %, surtout, nous le reconnaissons tous, pour des montants aussi dérisoires, s'agissant, pour certains, de 24 € ! Je souhaiterais savoir sur quels critères vous vous êtes fondés, hormis les syndicats, pour faire ces choix. Pourquoi une réduction de 5 % ? Nous savons très bien que certaines associations disposent de quelques fonds de trésorerie, alors que d'autres ont à connaître d'équilibres extrêmement fragiles, ce que M. FOULON a largement souligné en parlant de grands équilibres. J'aimerais donc savoir pourquoi et comment vous avez choisi ces associations qui subissent votre couperet, sachant que vous avez parlé de « hache » lors de notre précédente séance.

Permettez-moi de vous dire combien j'en suis heurté, compte tenu des difficultés auxquelles ont à faire face certaines associations aujourd'hui, et vous le savez très bien, madame la Présidente. J'accompagne régulièrement des associations, tel le Secours Populaire qui, certes, fait l'objet d'un *statu quo*, mais ces 1 000 € sollicités à titre exceptionnel pour les 70 ans de l'association auraient été les bienvenus pour saluer tout le travail réalisé par cette association au cours de ces décennies. Sans nécessairement accorder 1 000 €, sachant que nous avons parfaitement conscience de la situation financière des collectivités aujourd'hui, il

aurait tout de même été très symbolique, pour reprendre votre vocable, de faire un geste pour saluer tout le travail réalisé par cette association.

Je souhaiterais donc connaître les critères que vous avez déterminés et sur lesquels vous vous êtes fondés pour pratiquer ce couperet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur DUMONTANT, de souligner, l’ayant dit moi-même précédemment, que certaines associations, en particulier les associations caritatives, n’ont pas, en effet, fait l’objet de cette mesure symbolique de réduction de 5 % des subventions. Vous référant au Secours Populaire, vous évoquez le fait que nous aurions pu lui accorder ces 1 000 € sollicités à titre exceptionnel. Pour ma part, je vous réponds que mon souhait aurait été de pouvoir doubler les montants attribués. Nous savons quelles sont les difficultés, par exemple, des Restos du Cœur en Creuse comme dans bien d’autres départements, et de bien d’autres associations caritatives. Mais je vous rappelle que c’est 1,9 M€ qui nous est ôté cette année au titre des dotations d’Etat. Alors, c’est certain, quelque 24 €, 50 €, 100 €, 500 € ou 1 000 € par-ci, par-là, ce n’est peut-être rien, mais comme je m’y suis engagée tout à l’heure, à la rentrée de septembre, parce que nous aurons alors mandaté toutes les subventions votées au sein de cette assemblée et en Commission permanente en faveur des associations qui en font la demande, je vous présenterai un tableau récapitulatif. Nous verrons alors si nous avons eu tort d’appliquer cette baisse de 5 %, si cette baisse représente quelques dizaines ou centaines d’euros d’économies ou si ce sont des sommes plus conséquentes.

« Pourquoi cette baisse de 5 % ? », me demandez-vous. Le critère est simple : il repose sur un chiffre. Le pourcentage aurait pu être de 10 %, 15 % ou 20 %, mais ce chiffre de 5 % est de l’ordre du symbole. Aujourd’hui, en 2015, prenons garde à ce que deviendra notre collectivité si nous ne devons plus avoir les moyens d’assurer un certain nombre de charges incompressibles. Je pense tout particulièrement et avant tout aux salaires – et charges y afférentes – des agents qui travaillent pour la collectivité. Telle est, pour moi, la priorité n°1. La priorité n°2, complètement liée à cette priorité n°1, est, pour nous, de pouvoir remplir les missions d’ordre légal qui sont les nôtres, de répondre aux besoins en termes d’allocations en particulier de solidarité, et de tenir nos engagements qui ont été pris par l’ancienne majorité en termes d’investissement. Lors de notre précédente séance, je parlais du plan des collèges, mais nous pourrions aussi évoquer la Maison du Département à BOURGANEUF, le plan de mise en accessibilité de nos bâtiments, etc. Bref, ce sont autant d’opérations représentant plusieurs millions d’euros.

M. DUMONTANT. – Vous pouvez, madame la Présidente, nous épargner toute la liste des charges incombant à notre collectivité et des engagements qui sont les nôtres. Je m’excuse de vous interrompre, mais nous les connaissons aussi bien que vous !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en excuse, mais je vous remercie par avance d’éviter de procéder de même la prochaine fois que vous interviendrez, monsieur DUMONTANT.

En tout cas, voilà ce qu’il me semble nécessaire de rappeler quand vous soulignez que ce sont quelques dizaines ou centaines d’euros par-ci, par-là. Mais un euro, plus un euro, plus un euro, ce n’est jamais neutre, et c’est peut-être le fait que je sois proche de l’Auvergne

qui m'engage à compter ainsi sou par sou ! (*Sourires de plusieurs Conseillers départementaux*).

Il serait complètement irresponsable de laisser flotter un message en 2015 au sein de ce département et de dire, tout en sachant que Département perçoit moins de recettes, que ce n'est pas grave, faisons comme si ce n'était pas vrai et procédons comme auparavant. Moi, ce qui m'inquiète, et je vous l'ai déjà dit, c'est moins l'année 2015 que l'année 2016.

« Oui, vous avez raison », le disait encore tout à l'heure M. LEGER, nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de faire de la politique flamboyante et de dérouler des projets grandiloquents. Nous avons des choses contraintes et sérieuses à assumer et nos objectifs aujourd'hui sont, avant tout, de tenir ces impératifs. Si nous sommes de bons gestionnaires et si nous parvenons à mettre en place des plans pluriannuels d'économies, nous pourrons continuer à investir et peut-être n'aurons-nous pas besoin en 2016 d'augmenter le montant des emprunts, ce que je souhaite grandement. Mais ne soyez pas mesquins et vous savez très bien ce qu'il a été important pour nous d'affirmer : si ces emprunts nous permettent de réaliser quelques dizaines ou centaines de mètres carrés de bitume, ce sont surtout, en toile de fond, des emplois pour des entreprises locales. Ces marchés-là sont quasi essentiellement attribués à des entreprises locales dans lesquelles travaillent des Creusois, lesquels vivent sur nos territoires, jouent au rugby ou au foot, vont au théâtre, etc.

Cet équilibre est donc extrêmement précaire et nous tenons à lancer ce message cette année en procédant à cette baisse substantielle de 5 % sur un maximum de subventions dédiées aux associations.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Personnellement, je me pose une question : pourquoi n'avez-vous pas appliqué cette baisse de 5 % sur toutes les subventions, quelles que soient les associations ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous verrez que nous l'appliquons quasiment sur toutes.

M. BAYOL. – Certaines associations ne sont pas impactées.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Lesquelles, par exemple ?

M. BAYOL. – Celles pour lesquelles nous avons voté les subventions proposées !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ne sont pas concernées les associations qui se voient attribuer une subvention de moins de 500 €, sachant que nous avons fixé le seuil à ce montant. C'est aussi le cas, par exemple, de l'Association d'Entraide entre les Pupilles et Anciens pupilles de l'Etat parce que cette association travaille avec l'ASE et le Pôle Enfance – Jeunesse. C'est une association importante pour le Département en termes de soutien à l'Enfance, en particulier. Il ne s'agissait donc pas évidemment de l'impacter.

Sur certaines associations qui, en œuvrant dans le domaine de l'action sociale, sont absolument nécessaires, comme le soulignait M. DUMONTANT en se référant au Soutien Populaire, il serait impensable, en ces temps difficiles pour nombre de familles, de baisser ces subventions. Telle est la raison, laquelle est simple !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – En réponse à M. DUMONTANT, je tiens à indiquer, après M^{me} la Présidente, que nous avons, en effet, fixé un seuil de 500 €, si bien que toutes les associations dont la subvention est inférieure ou égale à ce montant ne sont pas concernées par cette baisse de 5 %.

Par ailleurs, même si la comparaison est quelques peu excessive, je tiens, en guise d'information, à rappeler que cette année, en France, plus de 150 festivals n'auront pas lieu dans les collectivités où ils avaient l'habitude de se produire. Je parle de comparaison excessive au regard de cette baisse de 5 % qui représente – je parle sous le couvert de M. LEGER – 14 000 € d'économies. Mais, oui, c'est un signe, un message que nous envoyons, comme l'a dit M^{me} la Présidente. Dieu sait si, malheureusement, d'autres signes sont envoyés aujourd'hui en France, en particulier sur ces fameux festivals, qui sont autrement plus impactants pour les territoires concernés, lesquels ne sont pas seulement ruraux, ce qui pose des problèmes d'animation dans les collectivités. C'est là une vérité absolue.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je souhaite juste compléter les différentes interventions.

Vous l'aurez sans doute remarqué, nous n'avons pas travaillé avec des œillères puisque certaines associations, celles qui œuvrent tout particulièrement dans le domaine social, ont été épargnées. Je tiens à vous dire que j'ai également été assez surpris d'une remarque formulée hier en deuxième commission, qui m'a confirmé ce sentiment, lorsque la question m'a été posée : « Qu'allez-vous faire de cet argent ainsi économisé ? » Quelle ne fut pas ma surprise car je présume que la situation financière du Département n'échappe à personne ! Le peu que nous avons pu dégager de la section de fonctionnement a été « basculé » sur la section d'investissement.

En termes de gestion, toutes les collectivités ont aujourd'hui le même raisonnement. C'est bien la situation financière dont nous avons à connaître qui nous ouvre la possibilité d'agir dans tel ou tel domaine ou qui nous incite à réduire la voilure. Certes, nous ne pouvons que regretter et déplorer la baisse de nos dotations cantonales qui nous permettent d'intervenir au plus près des associations qui font vivre nos territoires, mais il nous faut aujourd'hui avoir une attitude responsable.

Compte tenu des baisses des dotations d'Etat qui vont se cumuler sur les années à venir, point sur lequel vous venez d'insister, madame la Présidente, c'est une situation très tendue, voire catastrophique pour le budget de notre département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Compte tenu de la difficulté budgétaire, dites-vous, il faut réaliser des économies. Tel est votre discours. Or c'est un paradoxe car c'est vous-mêmes qui, voilà un mois, avez rallongé la dette de 2 M€ qui, de ce fait, atteint un niveau inédit de 14 M€. Alors, que voulez-vous ? Telle est la question que je posais en préalable ! Voulez-vous endetter encore plus le Département ? Ou voulez-vous réaliser des économies, qui plus est des économies de bout de ficelle à gagner trois francs six sous sur telle association d'anciens combattants ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'exemple est mal choisi, ces associations n'étant pas concernées !

M. LEGER. – Voilà ce que je ne comprends pas ! Vous nous dites faire attention aux sous en tant qu'Auvergnate, madame le Présidente. Mais nous aussi, et bien loin de moi l'idée de soumettre des projets flamboyants, comme vous m'avez accusé de le proposer ! Ce que je remets en cause, c'est votre manque de cohérence. Un jour, on s'endette à un niveau, à mon avis, insupportable pour la collectivité et, un mois plus tard, on fait des économies sur le dos des petites associations et des syndicats. Il y a là un paradoxe que je ne comprends pas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'endettement, vous le savez très bien, c'est l'emploi et la modernisation du Département. Si la Creuse n'est pas en capacité de se doter d'un réseau haut débit de qualité pour un maximum d'habitants de ce département, il y aura toujours des associations, mais il n'y aura plus d'adhérents ou de bénévoles dans ces mêmes associations. Ce n'est pas parce que nous baissons leur subvention de 25 €, 30 € ou 50 € que ces associations ne survivront plus, bien au contraire et nous le savons très bien. Le tissu associatif ne vit pas que des petits subsides du Conseil départemental. Heureusement d'ailleurs qu'il n'est pas à ce point interdépendant de notre collectivité. Nos associations vivent grâce, en premier lieu, aux bénévoles. Ce sont avant tout des habitants sur nos territoires, qui les vont vivre. Somme toute, ces petites dotations auxquelles vous faisiez allusion sont bien de l'ordre du symbole. Elles sont un signe de validation que nous accompagnons et nous sommes heureux de voir ce tissu associatif perdurer et vivre sur notre département.

Notre objectif, notre intérêt est de faire en sorte qu'il y ait des habitants sur nos territoires. Tout est donc interactif et le Conseil départemental est là avant tout pour faire de l'investissement, soutenir l'emploi et la modernisation de ce département.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En guise d'observation, quant aux 2 M€ d'emprunt de plus sur quinze ou vingt ans, c'est dans le temps qu'il faut intégrer le remboursement à la fois du capital en investissement et des intérêts en fonctionnement.

Par ailleurs, en réponse à M. DUMONTANT, nous sommes parfaitement conscients qu'il faut intégrer dans notre réflexion, ce qui n'a pas été possible cette année étant donné que nous avons été pris de court, les budgets, l'actif et le passif, des associations.

M. FOULON. – Voilà !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'en ai consulté quelques-uns. Je puis vous assurer que certaines associations ont des « matelas » très confortables et peuvent subir sans aucun problème une diminution de la subvention qui leur est allouée. D'autres, en revanche, sont vraiment sur la corde raide et, en aucun cas, leur subvention ne doit subir une diminution.

Vu le nombre d'associations qui déposent des demandes, entre celles dont nous nous préoccupons aujourd'hui et celles dont nous nous sommes déjà préoccupés le 27 avril dernier, c'était, pour cette année, mission impossible : nous n'avions pas le temps matériel d'examiner la situation de chacune de ces associations. Il faut savoir que votées aujourd'hui, ces subventions ne seront mandatées aux associations que dans six semaines, au plus tôt en juillet. Procéder à cet examen en question sera utile pour 2016. Il était matériellement impossible d'y procéder pour cette année, sauf à différer ces subventions et donc risquer de mettre en péril les associations.

Mais ne vous inquiétez pas, la démarche n'est pas perdue et elle sera bel et bien mise en œuvre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'apporterai un bémol aux propos de M. GAUDIN, tout simplement parce que c'est mettre le doigt dans un engrenage qui sera contesté, pour ne pas dire contestable. Les associations qui ont des fonds de réserve, ce qui, du reste, rejoint le débat sur la péréquation entre départements, pourront très bien arguer du fait que si elles disposent de fonds de réserve, c'est parce qu'elles ont bien géré, organisé des manifestations qui leur ont rapporté et grâce aux bénévoles en nombre plus important, qui s'investissent plus, etc.

Par conséquent, rien n'est simple dans ce monde. Nous tâcherons de faire au mieux, mais même en adoptant cette méthode, nous serons, je vous l'assure, contestés.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, quand la commune de SAINT-MARC-A-LOUBAUD vote son budget, à l'instar de celle de BOUSSAC, elle tient compte de ce qui relève, d'une part, de la section de fonctionnement et, d'autre part, de la section d'investissement. Là, vous mélangez les deux, en nous reprochant d'avoir rallongé la dette de 2 M€ – c'est là de

l'investissement – et d'avoir fait des économies de bout de chandelle – c'est là du fonctionnement. Ne mélangeons donc pas tout !

Enfin, mesdames, messieurs de l'opposition, si vous aviez gardé la majorité, où auriez-vous fait des économies ? Comment auriez-vous fait pour que, demain, ce département puisse continuer à exister et à investir ? La question est posée et j'attendrai, peut-être pas tout de suite mais dans quelque temps, une réponse de votre part.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A la suite de ces échanges passionnants, fructueux, voués, à n'en pas douter, à susciter réflexion pour la prochaine séance (*sourires*), je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

ADIAM DE LA CREUSE

RAPPORT N°05/3/8

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – D'abord, en ce qui concerne la culture, je voudrais revenir sur les propos de Jean-Luc LEGER sur *France Bleu Creuse*, disant : « Les bras m'en tombent ». Les miens aussi ce matin ! Les subventions aux associations culturelles ne seront pas votées par nos collègues de l'opposition au motif de cette baisse de 5 %, tandis que l'an dernier, il leur a été appliqué une diminution de 10 % ! L'an dernier, c'était normal et aujourd'hui, mesdames, messieurs de l'opposition, vous criez ô scandale. Par conséquent, comprendra qui voudra ou, du moins, qui pourra ! En tout cas, vos remarques ce matin m'intriguent.

M. LEGER. – Ce n'est pas tout à fait cela, monsieur DAULNY, mais je laisse M. AVIZOU vous répondre.

M. AVIZOU. – J'avais effectivement proposé un certain nombre de baisses l'année dernière, mais pas sur tout. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord pour que soient examinés les fonds de réserve dont peuvent disposer les associations. C'est aussi la raison pour laquelle je suis contre une baisse uniforme de 5 % et c'est ce qui me choque. J'entends l'argument selon lequel vous avez été un peu dans la précipitation et je souhaite, pour ma part, qu'un travail de fond puisse être effectué. Simplement, je demande que nous, élus de l'opposition, nous puissions y être associés.

M. FOULON. – Evidemment, vous le serez.

M. AVIZOU. – Autant savoir que c'est un travail qui n'est pas facile pour une multitude de raisons.

M. FOULON. – Non, en effet.

M. AVIZOU. – La situation des associations est très variable selon leurs missions, le nombre de bénévoles, le nombre de manifestations qu'elles organisent, etc. Je crois qu'il nous faudra examiner cela de près, mais appliquer à toutes les associations une baisse de subvention de 5 % ne me semble pas être une bonne chose. Je vous le dis très clairement, ce qui m'évitera d'avoir à le redire tout à l'heure.

M. FOULON. – D'accord.

M. LEGER. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER... je me décide à intervenir, puisque M. DAULNY me fait la faveur de parler de moi, pour dire que les bras m'en tombent tout de même, et ce pour la deuxième fois !
(*Sourires.*)

L'année dernière, nous avons baissé de 10 % beaucoup de subventions à la vie culturelle, mais pour honorer de nouvelles demandes, tandis que vous, vous nous proposez de baisser de 5 % l'enveloppe globale, sans honorer de nouvelles demandes. Nous avons d'ailleurs obtenu hier en commission des finances, plutôt que de retoquer systématiquement les nouvelles demandes, que soient aujourd'hui ajournés les dossiers pour vous permettre de les examiner et vous, en particulier, monsieur le Vice-président, afin que vous puissiez recevoir les porteurs de ces nouveaux projets. Ce n'est donc pas tout à fait, et j'y insiste, la même configuration.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Vous constaterez que nous avons ajourné ce que vous avez décidé hier en commission des finances.

M. LEGER. – Comme quoi, nous faisons de très bonnes propositions !

M. FOULON. – De temps en temps, oui !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – J'en viens au rapport pour dire que la troisième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition visant à attribuer à l'ADIAM de la Creuse une subvention de 90 000 € et à autoriser M^{me} la Présidente à signer la convention correspondante figurant en annexe du rapport.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 933.11, article 657-47 du budget départemental.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Vous comprendrez que j'intervienne, ayant eu le plaisir de présider cette association pendant deux septennats, soit quatorze ans, avant de céder la place à M^{me} DEFEMME.

Je ne reviens pas sur le débat que nous venons d'avoir sur la baisse des subventions, sachant que vous avez, en effet, décidé de diminuer de 4 007 € la subvention allouée à l'ADIAM.

Je voudrais toutefois faire remarquer qu'il s'agit là d'une association d'un caractère un peu particulier. D'abord, elle développe, pour le compte du Département, un certain nombre d'actions que vous rappelez d'ailleurs dans le rapport, que ce soit en faveur des musiques actuelles, de la danse ou des pratiques artistiques amateurs. Elle organise également le festival « Voix d'été en Creuse » dont nous fêtons cette année le 30^{ème} anniversaire et dont le succès ne se dément pas d'une année sur l'autre puisque les manifestations affichent complet quasiment sur tous les lieux où elles se produisent.

Deuxième particularité, l'ADIAM a fait l'objet d'un financement conjoint du Conseil général et de l'Etat à travers la Direction régionale des Affaires culturelles. A quelques centaines d'euros près, le financement est, depuis toujours, sensiblement au même niveau. Je dis sensiblement en raison de quelques variations. Lors du dernier CA auquel vous assistiez, madame la Présidente, la représentante de la Direction régionale des Affaires culturelles a bien confirmé que la subvention de la DRAC serait à la même hauteur en 2015 qu'en 2014. J'espère que, pour l'avenir, c'est-à-dire pour 2016, la Direction régionale des Affaires culturelles ne prendra pas prétexte de la diminution de la subvention du Département pour elle-même annoncer d'ici à quelques mois une baisse de sa propre dotation. Ce sera à discuter et à négocier entre la nouvelle Présidente et la DRAC.

Il se trouve que, cette année, l'ADIAM va être impactée par une mesure qui remonte à 2008, si mes souvenirs sont exacts, et qui découle de la loi de financement de la Sécurité sociale. En effet, la modification des règles pour le financement des emplois en zone ZRR fera perdre environ 10 000 € à l'ADIAM de la Creuse. Je précise d'emblée que, malheureusement, ce n'est pas la seule association qui sera impactée par cette mesure. De nombreuses associations d'aide à domicile le seront également.

Je crois donc qu'il faut être prudent. Un certain nombre d'actions assurées jusqu'à présent pourront-elles continuer à l'être à l'avenir ? C'est là une question qui est posée. Pour ce qui est du festival « Voix d'été », faut-il maintenir le même nombre de manifestations ?

Voilà une autre question qu'il faudra peut-être mettre sur la table. Il faut toutefois savoir que nous ne parvenons pas aujourd'hui à satisfaire toutes les demandes qui nous sont adressées. De toute façon, pour 2015, c'est-à-dire pour cette année, c'est trop tard car un tel festival se prépare des mois à l'avance et implique la signature de contrats avec les artistes qui viennent se produire. Ces contrats sont aujourd'hui signés et il nous en coûterait si nous devions les dédire.

Telles sont, ainsi formulées, mes inquiétudes. La situation de l'association reste saine et vous pourrez le constater, mais notre commissaire aux comptes a attiré notre attention sur le fait que nous ne pouvons pas ponctionner davantage sur notre trésorerie au risque de mettre en cause la pérennité future de l'association, et personne n'y a intérêt.

Voilà les remarques dont je tenais à vous faire part, en souhaitant que cette association puisse continuer à jouer le rôle qui a toujours été le sien et en lui souhaitant plein succès.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur AVIZOU, comme nous devons aussi vous remercier de l'implication qui a été la vôtre et de votre engagement à présider l'ADIAM, ainsi que, nous le rappelions lors de notre précédente séance, le Conservatoire Emile-Goué. Vous défendez ces structures avec honneur, ce qui méritait d'être souligné.

Par contre, vous m'alertez quand vous dites que la DRAC prendrait prétexte de la diminution de 4 007 € de notre participation à l'ADIAM pour procéder de même. Nous serions alors plusieurs pour dénoncer cet état de fait, si tel devait être le cas.

Vous le rappelez à juste titre, « Voix d'été en Creuse » est un festival important dont c'est, cette année, la 30^{ème} édition. Comme je l'ai proposé lors du dernier CA auquel j'étais présente, l'ADIAM pourrait, si elle le souhaite, nous demander une participation exceptionnelle au titre de ce 30^{ème} anniversaire. Il me semble tout à fait justifié de soutenir cette association dans ce cadre-là.

Personne ne demande plus la parole ?...

M^{me} DEFEMME. – En tant que Présidente de l'ADIAM, je ne prendrai pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition visant à attribuer à l'ADIAM, au titre de l'exercice 2015, une subvention de 90 000 €. (Adoptée par 15 voix pour et 14 voix contre – M^{me} DEFEMME n'a pas pris part au vote.)

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer la convention correspondante, figurant en annexe du rapport. (Adoptée par 29 voix pour – M^{me} DEFEMME n'a pas pris part au vote.)

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ENSEIGNEMENT
EXERCICE 2015**

RAPPORT N°05/3/9

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, nous en venons à l'examen des demandes de subventions départementales aux associations de l'enseignement, dont la troisième commission a été saisie.

M. DAULNY va faire part de l'avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici les propositions sur lesquelles l'Assemblée est invitée à se prononcer :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 DES ASSOCIATIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Associations	Activités / missions de l'association	Subvention accordée 2009	Subvention accordée 2010	Subvention accordée 2011	Subvention accordée 2012	Subvention accordée 2013	Subvention accordée 2014	Subvention sollicitée 2015	Subvention proposée Vote
ARELALIM - LIMOGES Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes - Limoges	Organisation de la Coupe des jeunes Humanistes (latin-grec) et remise de prix	150 €	150 €	(pas de demande)	150 €	150 €	150 €	200 €	150 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
Association Les Amis de l'IREM - LIMOGES	Organisation d'un colloque « Les travaux combinatoires d'entre-deux-guerres 1870-1914 : leur actualité pour les mathématiques et l'enseignement d'aujourd'hui » à GUERET	-	-	-	-	-	-	1000 €	Proposition de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - ADPEP 23 - GUERET	<p><u>Organisme qui gère trois secteurs distincts :</u></p> <p><u>SOLIDARITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Secours d'urgence - « Accueil Guéret » pour les classes rurales - SAPAD <i>Service d'Aide Pédagogique A Domicile</i> pour les élèves malades du CP au BTS <p><u>ANIMATIONS PEDAGOGIQUES (= objet de la subvention du service Education)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement des écoles dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (en remplacement du dispositif EMALA) <p><u>MEDICO-SOCIAL (Cf. PJS) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CMPP <i>Centre Médico Pédago</i> pour le diagnostic et le traitement de troubles de l'inadaptation scolaire, familiale et sociale - CAMSP <i>Centre d'Action Médico-Sociale</i> pour les diagnostics précoces et traitements des enfants de 0 à 6 ans qui présentent des troubles ou des handicaps 	41 567 €	41 567 €	41 567 €	45 000 €	30 000 €	31 000 €	31 000 €	29 450 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

COMITE DES AMIS DE JEAN FAVARD - GUERET	Association créée en souvenir de Jean FAVARD, mathématicien français qu'elle souhaite faire connaître aux collégiens, lycéens et étudiants en organisant, entre autres, le prix départemental de mathématiques Jean Favard 2015.	-	300 €	-	-	300 €	300 €	300 €	300 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
DDEN 23- GUERET Délégués départementaux de l'Education Nationale	- Veiller aux bonnes conditions de vie de l'Enfant à l'école et dans les transports scolaires (conditions de sécurité, médecine scolaire, restauration, respect du principe de laïcité...) - Organiser le concours annuel des écoles fleuries en liaison avec l'OCCE 23 avec remise de prix - Diffuser d'un bulletin départemental	400 €	150 €	500 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
ECOLE ENTREPRISE - GUERET	- Prise en charge du transport des collégiens pour le forum LEA 2015 - Fonctionnement global de l'association	3 500 € à titre exceptionnel	3 500 €	3 325 € à titre exceptionnel <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>					
FOL 23 - GUERET Fédération des Œuvres Laïques	- Rassemble 217 associations creusoises (sportives : UFOLEP – USEP, et loisirs et culture : théâtre...) - Gère 3 centres de vacances : Saint-Palais-sur-Mer (17), L'Aiguillon-sur-Mer (85) et Super-Besse (63) - Gère les deux Foyers des Jeunes Travailleurs de Guéret - Emploie 25 salariés permanents et assure chaque année la formation de 50 animateurs - Organise diverses manifestations dans le respect de sa mission sociale et éducative : Université Populaire, Festival des Droits de l'Enfant, Sensibilisation à l'Economie sociale et solidaire, ateliers de sensibilisation artistique...	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	23 000 € Service culturel + 17 000 € Service vacances + 9 100 € Service général = 49 100 €	21 850 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> 17 000 € <i>Adopté à l'unanimité</i> 8 615 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
OCCE 23 - GUERET Office Central de la Coopération à l'Ecole	- Promouvoir la pédagogie coopérative dans toutes les écoles du département de la maternelle au lycée à travers différentes actions de formation et aider aux projets communs pour lutter contre l'isolement (aides financières aux classes de découvertes, voyages, projets de jardinage...) - Partenariat dispositif « Ecole au Cinéma »	550 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	1 000 €	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
TOURNOIS MATHEMATIQUE DU LIMOUSIN – LIMOGES	Organisation et remise de prix : participation d'environ 1 000 élèves creusois	305 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	350 €	300 € <i>Adopté à l'unanimité</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer les conventions relatives aux associations bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel. (*Adoptée à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES FONCTION 3 – CULTURE

RAPPORT N°05/3/10

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 3 « Culture », dont la troisième commission a eu à connaître.

M. DAULNY va présenter l'avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici les propositions sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

Chapitre 933.11- article 6574 :

N°	Association ou organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2014	Budget 2015	Montant sollicité pour 2015	Décision du Conseil Départemental
Festivals et grands événements						
1	Rock en Marche	Association créée en 2011. Organisation de la 4 ^{ème} édition en 2015 de son festival de musiques actuelles, qui se déroulera sur 2 jours avec au minimum 10 concerts: les 24 et 25 juillet au stade municipal du Theil à Saint-Martin Sainte-Catherine.	4 500 €	55 000 €	6 000 €	4 275 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
2	Office de tourisme du Grand Guéret	21 ^{ème} édition du festival de contes "Sortilèges de la pleine lune" qui se déroulera du 16 juillet au 18 août 2015. Le parc animalier des Monts de Guéret sera le point central pour les soirées mais d'autres animations sont prévues dans Guéret.	2 000 €	16 700 €	2 200 €	1 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
3	Conte en Creuse	Organisation de la 21 ^{ème} édition du festival interculturel du conte de Vassivière "Parole de conteurs" qui se déroulera du 22 au 29 août 2015. L'architecture reste fidèle à celles des années précédentes, avec une attention portée pour le très jeune public : 8 jours de festival et plus de 60 rendez-vous.	7 200 €	231 384 €	10 000 €	Proposition d'ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision

4	Les Portes du monde	Organisation du 38 ^{ème} festival de danses, Musiques et voix du monde à Felletin du 5 au 9 août.	4 500 €	109 670 €	7 000 €	4 275 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
5	Le Bruit de la Musique (Saint-Sylvain-sous-Toulx)	3 ^{ème} édition du festival dédié aux musiques contemporaines sur le territoire creusois qui se déroulera du 20 au 22 août 2015. 3 journées où se croiseront différents publics avec des artistes d'envergure internationale. Projet phare : une nuit au jardin.	900 €	41 790 €	1 800 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
6	Centre de Créations culturelles (La Spouze)	Poursuite pour la 16 ^{ème} année des concerts, rencontres littéraires, expositions, tournées et le Festival d'été sur les mois de juillet, août et septembre. Travail de diffusion culturelle sur le plan local a été fort bien accueilli en 2014.	2 700 €	15 492 €	3 000 €	2 565 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
7	YEAProd	Association créée en 2012. Organisation du Festival Métal Culture(s) ex-Saint-Fiel Fest est un micro festival pluridisciplinaire autour des musiques métal et unique événement dans le département et la région avec le fait que le cinéma et les arts plastiques y soient associés. Cette 5 ^{ème} édition se déroule à Guéret du 30 avril au 2 mai 2015.	900 €	13 800 €	1 500 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
8	Festival en herbe	Organisation de la saison 6 du festival durant l'été 2015 et qui sera riche en couleurs musicales et accueillera en tête d'affiche Goran Bregovic. Un stage de violon irlandais sera organisé pour la 1 ^{ère} fois, mais aussi piano et violon.	900 €	49 942 €	1 500 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
9	Festival " Le Lézart Vert" Creuse Toujours	Organisation de la 8 ^{ème} édition les 17 et 18 juillet qui entame un cycle de 3 ans sur un thème porté vers la création intitulé "Les Arts Roi/Lézar Roi" où sera proposé des programmations musicales, des ateliers créatifs, des performances artistiques et des animations.	1 300 €	40 250 €	3 000 €	1 235 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
10	Le Champ Secret	Organisation de la 4 ^{ème} édition du festival Pliant, poésie et chanson qui aura lieu cette année du 15 au 17 mai. L'association entend travailler avec des associations et structures creusoises, le festival se déroulera pour partie à la Bergerie du Moutier d'Ahun, à la Métive, à la Maison du Tailleu de Savennes. Il accueillera la poétesse Valérie Rouzeau, et nouveauté cette année avec une partie "courts métrages" qui sera développée en soirée.	850 €	3 650 €	1 000 €	808 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
11	Appelboum/La Pommerie (1 ^{ère} demande)	Après 20 ans d'existence sur le territoire Corrèzien, l'association s'installe à partir de ce début 2015 à la Ferme de Lachaud sur la commune de Gentioux. Le Conseil Départemental est sollicité pour la réalisation du festival d'une semaine intitulé "Rencontres art et écologie" où seront invités conférenciers, artistes et musiciens avec la volonté de porter dans l'espace public une réflexion en profondeur sur les enjeux, pour les arts et la pensée, de l'écologie	- €	33 604 €	1 000 €	Proposition d'ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision

Projets" Vallée des peintres"						
12	Oc and Oil	Poursuite de l'organisation du festival de la Pente Douce pour la période d'été avec une programmation comportant des propositions culturelles fortement liées au patrimoine de ce territoire. L'association souhaite se positionner comme un opérateur culturel majeur sur la vallée. En parallèle, l'association entre en phase opérationnelle cette année pour le projet "Du bruit dans la Vallée" avec Arnaud Méthivier, artiste polyvalent. Projet qui vise à interpeller un territoire par les arts, la poésie, en s'appuyant son passé artistique particulier. Demande de 1900 € pour la réalisation du Festival de la Pente Douce et 1800 € pour le projet en parallèle "Du bruit dans la Vallée".	1 800 €	51 520 €	3 700 €	1 710 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
13	Cordes et Compagnies	Poursuite de ses activités : organisation de concerts du trio Rheinberger et du duo Double Cordes, de l'ensemble Cordissime avec la résidence et le festival "Les shubertiades en Limousin" du 6 au 15 juillet 2015. Résidence et festival avec le "Trio d'amour" du 16 au 30 août 2015. Concerts également pour les journées du Patrimoine à Saint Benoît du Sault. En parallèle, sera organisé un atelier de danse Renaissance et un stage des 5 sens.	900 €	45 180 €	6 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
14	Les Amis du Château médiéval de Crozant	Organisation de la 18 ^{ème} édition de la fête médiévale de Crozant, qui se tiendra le 6 août prochain (2 000 personnes accueillies).	900 €	10 400 €	900 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
15	Compagnie TAIKO	La Compagnie continue à développer son activité de création et de diffusion de spectacles, Cette année est consacrée à la création d'une véritable saison culturelle en Pays Dunois toute l'année avec un temps fort sur les mois de juillet et août. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental est sollicité pour le projet culturel.	1 350 €	21 300 €	2 000 €	1 282 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
16	Confluence Berry-Marche (Fresselines) (1 ^{ère} demande)	Association créée en 2009 qui se propose de développer une offre nouvelle d'activités à Fresselines, en restant dans la tradition de ce village d'artistes. En lien avec "l'œil et la main" et Christine Guillebaud, l'objectif est de concevoir une programmation culturelle pérenne : Le printemps des poètes en mars, les aventuriers de l'écrit en mai, une Université Libre d'été du 24 au 26 juillet 2015, sur le thème "Le pouvoir de la parole : paroles et pouvoirs", les journées "Juliette Darle" et les journées de pratique artistique.	- €	12 120 €	2 150 €	500 € à titre exceptionnel <i>Adopté à l'unanimité</i>

Musique						
17	Jeunesses Musicales de France	Organisation, information et présentation de concerts en direction des scolaires et de tous les publics ruraux, diffusés en lieux correspondants aux délégations répartis sur l'ensemble du territoire creusois avec 18 délégations, lesquelles permettront à plus de 8 500 spectateurs de bénéficier de concerts vivants sur le département.	5 000 €	9 200 €	5 000 €	4 750 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
18	RYOANJI (Saint-Sylvain-sous-Toulx)	Association implantée sur le territoire depuis 2009 qui se consacre à la diffusion du répertoire des musiques contemporaines. Elle y inscrit durablement son activité grâce notamment aux séries de concerts A bruit Secret et Bruissement de temps. Elle poursuit son activité avec de nouveaux projets comme les créations suivantes en 2015 : Yuj, Laboratorium, Animalitas, Epicentre, et leurs diffusions et résidences de créations.	900 €	117 582 €	2 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
19	Guéret Variétés Gérard Saux	Ecole de musiques actuelles implantée sur Guéret depuis plus de 20 ans. Y sont dispensés des cours de batterie, guitare, basse saxophone, piano et chant. L'association a été accompagnée dans le cadre du DLA et s'est engagée à mettre en pratique les conclusions et donc à réduire ses effectifs afin d'optimiser son fonctionnement.	13 000 €	141 720 €	13 000 €	12 350 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
20	P'Art Si Part La (ex-CMR)	Elle a pour but de favoriser la diffusion de la culture artistique et le développement du goût et du sens artistiques, de la petite enfance aux seniors dans le cadre de ses activités : stages, spectacles, concerts. L'association poursuit ses activités en 2015, avec une forte mobilisation pour l'organisation des Rencontres Nationales Suzuki qui se dérouleront du 5 au 8 juillet à Guéret où sont attendus 200 musiciens. Demande de 31 000 € au titre du fonctionnement et de 1 500 € pour la réalisation des Rencontres Nationales Suzuki	30 000 €	291 788 € 25 248 €	31 000 € 1 500 €	28 500 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> Proposition de rejet : <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
21	Centre Régional des Musiques traditionnelles en Limousin	Organisation de la 16 ^{ème} édition de "Vielle etc" en Haute Marche Combrailles. Pour 2015, les animations et les programmations artistiques continuent de se renforcer autour de deux sites structurants Fernoel-Giat et Saint-Georges-Nigremont.	1 000 €	19 144 €	2 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

22	Interface (Aubusson)	Association récemment créée, à l'automne 2013, pour la reprise du café concert l'Avant Scène à Aubusson. Elle souhaite mettre en place une programmation musicale éclectique, proposer des scènes ouvertes, mettre en place des partenariats avec les acteurs culturels locaux. Les chiffres de 2014 : 20 manifestations organisées, avec 1 753 personnes accueillies et une moyenne de 88 personnes par date.	3 600 €	58 100 €	9 000 €	3 420 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
23	Association des parents d'élèves et amis du Conservatoire départemental Emile-Goué	Cette association a pour but de veiller au bon fonctionnement entre le Conservatoire, les élèves, les parents d'élèves, d'assurer la liaison entre les différentes parties intéressées et de soutenir le développement des activités du Conservatoire. En 2015, l'association participera à une journée clarinette en partenariat avec le Conservatoire et à un récital piano et trompette.	500 €	1 600 €	500 €	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
Théâtre/Danse/Cirque						
24	Compagnie Le Chat Perplexe	Demande exceptionnelle cette année pour la réalisation du projet "Signes de vies " qui vise à travers ce projet à rapprocher artistes et habitants en proposant, en parallèle au spectacle Filles de joies, des ateliers de pratiques artistiques (arts plastiques, écriture, photographie) qui donneront lieu à des installations plastiques dans les différents villages concernés.	2 700 €	16 300 €	3 500 €	2 565 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
25	Théâtre Jean Lurçat	Itinéraires d'artistes, spectacles vagabonds en Limousin : cette saison 6 spectacles sont en vagabondages. Les artistes vont rendre visite aux spectateurs éloignés d'Aubusson.	3 600 €	22 500 €	4 000 €	3 420 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Danses vagabondes : 7 ^{ème} édition qui aura lieu au cours de la saison 2015-2016 et qui fera la part belle à la Danse Africaine et qui aura pour invitée la Compagnie Seydou Boro, originaire du Burkina Faso.	7 200 €	80 000 €	8 000 €	6 840 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
26	Compagnie Fée d'Hiver	Fée d'hiver poursuit son travail artistique tant au niveau local à travers des ateliers qu'au niveau régional et national à travers ses créations. 1/Ateliers théâtre et musique et tournée dans les écoles et festivals par les élèves comédiens. 2/Diffusion de créations.	900 €	72 980 €	3 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

27	Site de pratiques théâtrales de Lavauzelle	Association créée en 2009, dont les domaines d'actions sont : un atelier annuel d'été, des actions extérieures, un projet de recherche locale, des coopérations au niveau local, un travail en réseau autour du théâtre, et l'émergence d'un lieu culturel. Pour 2015, le focus sera centré sur les créations plutôt que les stages compte tenu des travaux en cours sur le site.	900 €	69 419 €	6 500 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
28	Compagnie Yvonne Septante (Faux-la-Montagne)	Yvonne Septante est une compagnie de théâtre installée sur le plateau de Millevaches depuis 2011. Elle travaille à la création d'un spectacle intitulé "Debout" qui aborde la question du déséquilibre et de la chute dans un univers en perpétuel mouvement. La demande de financement est consacrée à cette création.	- €	59 144 €	5 000 €	Proposition d'ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision
29	Fédération départementale de théâtre de la Creuse	La fédération poursuivra ses activités en 2015 comme les années précédentes autour de 4 axes principaux : atelier enfant, forum annuel, coproduction avec les troupes adhérentes, et aides aux événements.	2 800 €	12 130 €	5 000 €	2 660 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
30	L'unijambiste (Saint-Quentin-la-Chabanne)	Poursuite de son activité, avec cette année un focus sur la création de deux nouveaux spectacles : Les Résidents, création en avril, et Inuk, création en septembre dans le cadre du Festival des Francophonies de Limoges.	900 €	376 296 €	1 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
31	Théâtre ALOUAL PERSONA (La Souterraine) (1 ^{ère} demande)	Association créée en 2000 qui a pour objectif : la création, la diffusion de spectacles, ainsi que l'éducation artistique. Le projet qui nous est soumis est une création intitulée " Mémoire ouvrière en Pays Sostranien" qui sera diffusée au Centre Culturel Yves FURET en octobre prochain avec la volonté d'une diffusion artistique et culturelle dans les petites communes de la Creuse.	- €	35 000 €	8 000 €	Proposition de renvoi sur dotation cantonale <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
32	Des Racines et du Cirque (Sous-Parsat) (1 ^{ère} demande)	Compagnie nouvellement créée en Creuse (octobre 2014) qui a pour objet le développement et la diffusion de la pratique des arts du cirque sur le territoire. La rénovation du bâtiment est en cours, en attendant de faire prendre les premières pousses, l'accent est mis sur les actions culturelles. Le département est sollicité pour pour la concrétisation du projet en terme de communication, de diffusion de l'activité pédagogique et de production pour la compagnie de cirque associée.	- €	18 100 €	2 500 €	Proposition de renvoi sur dotation cantonale <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

Photographie						
33	Creusographie	Association créée en 2011 qui a organisé son second festival en 2014 avec plus de mille visiteurs. Pour 2015, l'association poursuit ses activités avec des excursions photos mensuelles, des cours de sensibilisations aux techniques photo et les permanences.	900 €	2 050 €	400 €	400 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
34	Atelier Photo/Photo Antoine Picard (1 ^{ère} demande)	Projet photographique et artistique entamé en 2011 intitulé "Les énoncés # 2" dans plusieurs territoires en France dont l'intention est la poursuite sur le territoire creusois. Projet qui a convaincu la Métive d'accueillir le photographe, Antoine PICARD, en résidence (8 semaines) au Moutier d'Ahun au cours de l'année 2015. Une conférence publique sera organisée, des ateliers de pratique photographique, une exposition-projection lors de la Festive. L'ensemble de cette démarche permettra de dresser un portrait paysager du territoire creusois du point de vue de ses habitants.	- €	8 000 €	3 000 €	Proposition de rejet <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Divers						
35	Creuse Maghreb	Reconduction des actions en faveur des jeunes creusois et implication dans l'animation de la vie creusoise (collaboration à Nuits d'été, expositions, conférences, concerts, etc.)	600 €	4 880 €	1 000 €	570 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
35 bis	Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse	Manifestation organisée en 2015 (festival de musique traditionnelle Réunion et Limousin). Diverses animations.			10 000 €	9 500 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
36	Sociétés des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse	Elle organise 6 séances d'études, 5 à Guéret et 1 foraine, au cours desquelles sont présentées des communications qui forment l'essentiel du contenu des mémoires annuels. Mise en place pour 2014 d'un comité de lecture qui devrait permettre d'orienter, diversifier et améliorer le niveau des publications.	1 300 €	51 310 €	1 500 €	1 235 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
37	Comité d'Animation Saint-Barthélémy	Organisation des 13 ^{ème} Moutonnades qui se dérouleront du 21 au 23 août 2015. Cette année un spectacle type son et lumière sera mis en place pour faire découvrir ou redécouvrir les métiers anciens de Bénévent et notamment les métiers dérivés en amont et en aval découlant des moutonniers.	1 300 €	36 500 €	1 500 €	1 235 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
38	Archives en Limousin	Poursuite du travail de publication, avec pour l'année 2015 un numéro qui portera sur le thème de "Patrimoine en Limousin". Poursuite du soutien aux classes du patrimoine organisées chaque année sur les sites d'Aubazine et du Coyroux, et organisation de cours de paléographie à destination du grand public.	500 €	10 750 €	700 €	500 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

39	Lire en Creuse	Lire en Creuse poursuivra ses activités en concertation étroite avec la BDC et la DDCSPP avec un programme proposant diverses formations, animations et sorties culturelles autour de la lecture.	900 €	5 156 €	900 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
40	La Cinémathèque du Limousin	Poursuite de ses missions en 2015 : collecte, sauvegarde et valorisation du patrimoine régional cinématographique.	5 000 €	129 750 €	5 000 €	4 750 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
41	AM CARTA (Aubusson)	Association créée en 2011. Confortation pour cette année 2015 de l'activité de l'atelier musée par une recherche élargie des visiteurs, une action de communication plus intense, une action spécifique auprès des écoles mais aussi une intensification des expositions.	1 800,00 €	21 500 €	2 000 €	1 710 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
42	Emile a une Vache (Royère-de-Vassivière)	Cette association a pour objet la création, la production et l'organisation de manifestations culturelles : concerts, une trentaine, projections, expos d'arts plastiques, spectacles vivants, sur le sud du département. Cette année, l'association souhaite relancer "Les journées éditions et bandes dessinées indépendantes" avec 12 auteurs en résidence du 9 au 18 octobre.	900 €	71 019 €	2 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
43	Association Eugène Jamot	Poursuite de son programme d'animations pour l'année 2015. L'association poursuivra son implication éducative. Elle organisera également une journée de commémoration en mémoire du Docteur JAMOT, journée placée sous le signe de l'actualité.	2 000 €	89 400 €	3 000 €	1 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
44	Société des Amis du Moutier d'Ahun (La Bergerie)	Mise en valeur de tous les moyens propres à assurer le rayonnement et l'animation culturelle du Moutier d'Ahun, de son sanctuaire et de ses boiseries: expositions, rencontres lectures, brocante, ...Poursuite donc pour 2015 du développement culturel pour le plus grand nombre notamment par la sensibilisation à l'art contemporain.	1 200 €	17 700 €	1 650 €	1 140 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
45	Association des lecteurs de Marcel Jouhandeau et des amis de Chaminadour	Organisation de la 10 ^{ème} édition des rencontres de Chaminadour, en partenariat avec la Maison des écrivains et de la littérature qui se déroulera du 17 au 20 septembre 2015. L'invité d'honneur sera Claude Simon avec comme intitulé pour les journées "Maylis de Kerangal sur les grands chemins de Claude Simon".	2 200 €	55 300 €	2 300 €	2 090 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

46	Ciné Plus en Limousin	Cinéma en milieu rural touchant des localités sur les 3 départements du Limousin. Organisation d'un circuit itinérant sur le département de la Creuse (14 localités en 2014) et des séances de plein air sur l'été. 17 588 spectateurs ont fréquenté les séances dont 7 031 en Creuse ; 596 séances ont été programmées, dont 227 en Creuse. La seconde activité concerne le cinéma de plein air : 38 projections en 2014 dont 7 en Creuse.	3 000 € 1 000 €	235 154 €	4 200 € 2 000 €	2 850 € 950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
47	La Métive	La Métive développera en 2015 ses résidences de saison avec sept projets invités. Elle continue une série d'initiatives "grand public" avec l'organisation de la 6 ^{ème} édition de son ciné-club itinérant, de week-ends d'ateliers de pratique artistique, de nombreuses activités scolaires et périscolaires, ainsi qu'un projet de cinéma avec des jeunes en réinsertion.	10 800 €	108 272 €	16 000 €	10 260 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
48	Lavaud Soubranne "Ecrire les images"	Depuis 2011, l'association diffuse dans la région Limousin et en particulier en Creuse, une culture cinématographique populaire et exigeante. Pour 2015 des actions communes avec la Maison du Limousin seront mises en place. L'association a élargi ses recherches de nouveaux talents afin de présenter au jury des projets de qualité. Elle poursuit également ses actions pédagogiques avec 3 lycéens en Limousin, mais aussi les projections de films à Vallière. Le 1 ^{er} octobre aura lieu l'inauguration du cinéma Claude Miller de Bourgneuf. Succéderont à cette inauguration les 3 jours de rencontres cinématographiques de Ciné des Villes – Ciné des Champs.	9 000 €	117 332 €	15 000 €	8 550 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
49	Sous-Parsat Patrimoine et tourisme	Organisation de l'animation "La maison du Père Noël" à Sous-Parsat.	1 300 €	6 700 €	3 000 €	1 235 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
50	Centre Régional du Livre en Limousin	Organisation de la 19 ^{ème} édition du festival itinérant du conte en Limousin intitulé "Coquelicot" qui se déroulera du 18 au 31 mai 2015, et diffusion des publications dans le réseau des bibliothèques de la Creuse. Demande à hauteur de 6 000 € pour l'organisation du festival et 1000 € au titre de la diffusion des publications.	6 300 €	361 608 €	7 000 €	5 985 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
51	Comité des fêtes de Mourioux-Vieilleville	Organisation de la 14 ^{ème} concentration de véhicules anciens le 7 juin 2015 (4 000 visiteurs).	900 €	12 846 €	900 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

52	Projet expérimental 3 scènes	Dispositif creusois favorisant l'accès culturel aux publics empêchés, mené par la Scène Nationale d'Aubusson, la Fabrique-scène conventionnée de Guéret et le Centre Culturel Yves Furet de la Souterraine. Cette saison, la Scène Nationale d'Aubusson reconduit un projet autour du milieu hospitalier, en direction des publics empêchés. Demande pour 3 000 € (1 000 € à chaque scène)	- €	- €	3 000 €	Proposition d'ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision
53	Passé à ton voisin (Issoudun Létrieix)	Association créée en 2012 qui a pour but le partage, l'échange, l'information et la transmission de savoirs et de pratiques autour de la musique, du chant, de la danse et des disciplines associées. Organisation en 2015 d'un festival interculturel "Pas pareil 2 " du 14 mai au 17 mai 2015 au lieu-dit Le Villard, commune de Royère-de-Vassivière, avec des stages de musique, de danse traditionnelle, des soirées à thème et des expositions.	Renvoi sur dot cant	3 070 €	1 000 €	Proposition de renvoi sur dotation cantonale <i>Adopté à l'unanimité</i>
54	Les Amis du château de la Mothe	Association créée en 2004, qui a pour but de proposer des activités et animations, culturelles et touristiques dans le but de contribuer au développement de la commune de Mérinchal : contes, rencontres avec des auteurs, conférence, stage de compositions florales, manifestation "Les floréales", exposition d'été, les automnales, etc.	1 300 €	16 300 €	1 300 €	1 235 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
55	Ciate Creuse Thaurion Gartempe	Demande au titre de la programmation de sa saison culturelle. Pour sa prochaine saison, la CIATE poursuivra son objectif : programmer 14 spectacles pour faire le tour de ses 27 communes en 2 ans.	1 800 €	37 900 €	2 500 €	Proposition de renvoi sur convention territoriale <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>

Chapitre 933-11 Article 657 453

N°	Association ou organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2014	Budget 2015	Montant sollicité pour 2015	Décision du Conseil départemental
1	Quartier Rouge	Association créée en 2006. Elle fait partie du réseau 5,25 – Réseau art contemporain en Limousin. La vocation de Quartier Rouge est d'être un outil de développement culturel dans le sens de l'intégration de projets artistiques et de leur diffusion dans une réalité locale, qu'elle soit culturelle, sociale, géographique ou économique. Elle s'attache à expérimenter à travers l'art et la culture la question de l'espace public sur le territoire du Limousin. En 2015, l'association travaillera à la programmation et ateliers autour de l'action de l'Hypothèse du 4x4 et lancement de la Petite Agence Mobile. Quartier Rouge poursuivra par ailleurs l'accompagnement et la production de plusieurs projets comme la Marche Sonore de Pierre Redon, la production de Féralia, spectacle de Morgane Defaix, accompagnement de la résidence de Laurie-Anne Estaque, etc.	900 €	299 905 €	5 000 €	855 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

2	Atelier International d'Artistes Plasticiens	Organisation de la 7 ^{ème} édition de la résidence Internationale d'Artistes Plasticiens (accueil de 5 ou 6 artistes étrangers) avec comme chaque année une exposition des œuvres réalisées en résidence. Sera également proposé une grande exposition dédiée au peintre belge "Roger Somville" ouverte à tous gratuitement, avec la réalisation d'un catalogue.	1 350 €	12 550 €	1 500 €	Proposition d'ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i> * Cf. Précision
3	Julie NAVARRO (1 ^{ère} demande)	Il s'agit d'un projet artistique participatif inspiré par le paysage des tourbières sur le plateau de Millevaches, intitulé "Droséra". Deux étapes de création : le tapis Droséra et l'illumination Gifts of rain construisent l'œuvre collective, dans la rencontre avec le territoire du plateau, et ceux qui tentent d'y tracer leur chemin. Une exposition de préfiguration est visible à l'atelier à Royère de Vassivière, et un débat public a animé la soirée de vernissage autour d'une oeuvre interactive lumineuse. Un projet de publication artistique témoignera des réflexions des contributeurs autour du projet et de ses enjeux.	0 €	38 400 €	5 000 €	Proposition de renvoi sur dotation cantonale <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

*** PRECISIONS**

Chapitre 933.11, article 6574

(3) – Conte en Creuse

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – L'association « Conte en Creuse » sollicite une subvention de 10 000 €, demande que nous proposons d'ajourner.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il s'agit, en effet, d'une proposition d'ajournement sur les conseils du Premier Vice-président qui a eu entre les mains le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Tout à fait, mais outre le rapport de la Chambre régionale des Comptes, j'ai aussi le budget 2015 du Syndicat mixte du Lac de Vassivière, dont le chiffre concernant la participation du Département ne correspond pas du tout à la demande qui avait été faite en 2014 pour 2015. Je m'en explique.

En 2014, il s'agissait de 266 000 € et, pour 2015, il était demandé 299 000 €. Or dans le budget du Syndicat mixte du Lac de Vassivière, tel qu'il a été établi pour l'année 2015, la participation du Département est de 318 000 €, ce qui représente une évolution de 52 000 € par rapport à 2014. Si nous donnions suite à cette demande de 10 000 € de l'association « Conte en Creuse », nous en serions à 328 000 €. C'est pourquoi je vous propose de mettre la pédale douce, si j'ose m'exprimer ainsi, en attendant d'avoir des éclaircissements.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions, monsieur le Premier Vice-président.

**(11) – Appelboum/La Pommerie
(1^{ère} demande)**

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – En commission des finances, nous avons proposé d'ajourner cette demande. Après vingt ans d'existence sur le territoire corrézien où cette association produisait son festival qui était une véritable réussite, elle vient de s'installer sur la commune de GENTIOUX. Il est proposé d'ajourner sa demande, le temps de faire un point sur cette association et de revoir ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

**(28) – Compagnie Yvonne Septante
(Faux-la-Montagne)**

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Nous proposons d'ajourner cette demande afin de voir ce qu'il en est de cette association qui, intervenant, semble-t-il, dans les EHPAD, a peut-être été sollicitée dans le cadre du domaine social. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

(52) – Projet expérimental 3 scènes

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Nous proposons d'ajourner cette demande afin d'examiner le dossier avec davantage de recul.

Chapitre 933-11, article 657 453

(2) – Atelier International d'Artistes Plasticiens

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Il est proposé d'ajourner cette demande afin d'en savoir plus sur cette association dont nous rencontrerons les membres.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A l’issue de l’examen de ces demandes de subvention, il convient d’observer – telle est, en tout cas, mon impression – que les associations poussent comme les droséras sur le Plateau de Millevaches ! (*Sourires.*)

M. LEGER. – Merci de souligner la vitalité du Plateau...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Qualifions-les de belles plantes qui nous montrent l’exemple en termes d’animation !

M. LEGER... et le soutien des élus locaux !

M. FOULON. – Vive le Plateau !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix la proposition visant à m’autoriser à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d’une subvention supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Mes chers collègues, nous en venons à l’examen des rapports relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES FONCTION 7 – AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT N°05/5/11

M^{me} LA PRESIDENTE. – L’ordre du jour appelle l’examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 7 « Aménagement et Environnement », dont la cinquième commission a eu à connaître.

M. GAILLARD va présenter l’avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l’Environnement, de l’Eau, de l’Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur. – A la suite de l’examen de ces demandes de subventions, voici les propositions sur lesquelles l’Assemblée est invitée à se prononcer :

Demandes de subventions présentées au titre de l'année 2015
CHAPITRE 937.38, ARTICLE 657 4
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

ORGANISME DEMANDEUR	ENJEU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ANNEES PRECEDENTES	SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2015	Montant proposé Vote
<i>Dans le cadre de l'axe 2 : préserver et améliorer le cadre de vie</i>						
Energies pour demain	<u>Enjeu 3</u> : contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables <u>Objectif 2</u> : sensibiliser le grand public et les acteurs locaux	Promouvoir et faire découvrir les énergies renouvelables sur le territoire du plateau de Millevaches et au-delà - Espace Info Energie Animation auprès des scolaires de tous niveaux Événementiel (ex : festival Eho) – Animation de projet de territoire (ex : Isole ToiT)	Europe (FEDER), Région Limousin, ADEME, Département 19, ComCom. Bugeat Sornac pour un total de 74 484 €	Chaque année de 2006 à 2014 : 750 €	750 €	712 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
F.R.E.D.O.N. Limousin Fédération Régionale de lutte contre les organismes nuisibles	<u>Enjeu 1</u> : intégrer la préservation de l'environnement dans les démarches d'aménagement <u>Objectif 2</u> : mettre en place des formations adaptées aux nouvelles techniques et compétences nécessaires	<u>Objectifs de l'association</u> : sensibilisation et éducation à l'environnement <u>Projets pour 2015</u> : Poursuite de l'opération « zéro pesticide dans nos villes et villages » dans le cadre de la Charte mise en œuvre depuis 2009 (150 collectivités du limousin dont 41 creusoises sont concernées par l'élaboration d'une stratégie de réduction de l'utilisation des pesticides).	Budget mobilisé de 33 500 € pour le Limousin pour des actions de diagnostic, accompagnement, suivi et formation : - Région Limousin (10 051 €), - Département 87 (1 700 €) - Département 23 (1 000 €) - Département 19 (1 464 €) - Agence de l'eau Loire Bretagne (12 585 €), - Autofinancement (6 700 €).	Chaque année de 2009 à 2014 : 1 000 €	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

ORGANISME DEMANDEUR	ENJEU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ANNEES PRECEDENTES	SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2015	Montant proposé Vote
<i>Dans le cadre de l'axe 3 : préserver, gérer et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages</i>						
Société Mycologique du Limousin (SML)	<p><u>Enjeu 1</u> : développer la connaissance sur le patrimoine naturel et paysager du territoire</p> <p><u>Objectif 2</u> : informer et sensibiliser la population sur le patrimoine écologique, environnemental et paysager du territoire</p>	<p>Etudier les questions scientifiques se rattachant à la Mycologie.</p> <p>Développer et partager dans le public la connaissance des champignons.</p> <p>Organisation de conférences, de stages, d'expositions et d'excursions au plan régional (Limousin) + départements limitrophes. L'association possède une section creusoise et a régulièrement des activités sur le département depuis 1973.</p>	<p>Montants accordés en 2014 par rapport aux sollicitations qui restent identiques pour 2015 :</p> <p>Etat-DREAL (720 € / 1 000 €), CG 87 (150 € / 500 €), CG 19 (0 / 300 €), Ville de Limoges (500 € / 500 €), Ville du Palais-sur-Vienne (121 € / 155 €).</p>	<p>2008, 2010 et 2012 : Rejet</p> <p>2013 : 150 €</p> <p>2014 : 150 €</p>	155 €	<p>150 €</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
Société pour l'étude et la Protection des Oiseaux du Limousin (SEPOL)	<p><u>Enjeu 1</u> : développer la connaissance sur le patrimoine naturel et paysager du territoire</p> <p><u>Objectif 2</u> : informer et sensibiliser la population sur le patrimoine écologique, environnemental et paysager du territoire</p>	<p>Etude et protection de l'avifaune.</p> <p>Projet débuté en 2013 : Action en faveur des hirondelles.</p> <p>En 2015 (3^{ème} phase) : Sensibiliser et informer les professionnels du bâtiment par le biais d'un document pour une prise en compte de leur présence sur les bâtiments sur lesquels ils interviennent.</p>	<p>Coût total : 16 269.10 €</p> <p>Etat DREAL : 3 500 €</p> <p>Conseil Régional : 3 300 €</p> <p>Com. Agglo. Limoges : 2 280 €</p> <p>Nature et Découverte : 3 000 €</p> <p>Autofinancement : 2 689 € soit 16,50%</p>	<p>2008 : 700 €</p> <p>2009 : 1 000 €</p> <p>2012 : 1 000 €</p>	1 500 €	<p>950 €</p> <p><i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i></p>

ORGANISME DEMANDEUR	ENJEU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ANNEES PRECEDENTES	SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2015	Montant proposé Vote
<i>Dans le cadre de l'axe 4 : mobiliser les acteurs et développer l'éco-citoyenneté</i>						
Commission de Recherche et d'Information sur la Radioactivité (C.R.I.I.R.A.D.)	<p><u>Enjeu 2</u> : faciliter l'accès à une information de qualité sur les questions environnementales, adaptée aux différents publics</p> <p><u>Objectif 3</u> : soutenir et développer des actions éducatives à la citoyenneté et à l'environnement</p>	<p>Contribution au développement d'une information pluraliste sur toutes les questions relatives à la radioactivité, à ses utilisations et à ses effets (contrôle de l'environnement, synthèse sur le contrôle des niveaux de radon dans les lieux publics)</p> <p>2015 : Renforcement des capacités d'analyse de son laboratoire et amélioration de la communication pour une diffusion plus large</p>	Communes, Départements, Régions concernés, pour un total de 22 330 €	Chaque année de 2006 à 2014 : 200 €	200 €	200 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
CREUSE OXYGENE Challenge Jeunesse	<p><u>Enjeu 2</u> : faciliter l'accès à une information de qualité sur les questions environnementales, adaptée aux différents publics</p> <p><u>Objectif 3</u> : soutenir et développer des actions éducatives à la citoyenneté et à l'environnement</p>	<p>- Mise en évidence des richesses économiques, sociales, environnementales de l'arbre, de la forêt et du bois dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival « Forêt Follies » du 11 au 13 septembre 2015 en Forêt de Chabrières à Guéret ;</p> <p>- Organisation d'activités récréatives, ludiques, pédagogiques et artistiques.</p>	<p>Budget total : 83 200 € Région Limousin (16 000 €) Partenaires privés + recettes prévisionnelles du Festival (63 200 €),</p> <p>Interventions Ville de Guéret (services techniques) évaluées à 32 668 € en marge du budget prévisionnel.</p>	Chaque année de 2008 à 2014 : 4 000 €	4 000 €	3 800 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer, si nécessaire, les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**CONVENTION-CADRE 2015-2020
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES
TOURISME CREUSE**

RAPPORT N°05/5/12

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – La cinquième commission a émis un avis favorable sur les propositions visant :

- à adopter la convention-cadre sur la période 2015-2020, définissant les conditions de partenariat entre le Conseil départemental et l'ADRT de la Creuse ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour adopter la convention d'application 2015 ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer ladite convention-cadre annexée au rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous allons donc nous prononcer sur chacune de ces propositions.

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'adopter cette convention-cadre. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour adopter la convention d'application 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer cette convention-cadre 2015-2020. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 9 – AGRICULTURE**

RAPPORT N°05/5/13

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 9 « Agriculture », dont la cinquième commission a eu à connaître.

M. SIMONNET va présenter l'avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici les propositions de la cinquième commission sur lesquelles l'Assemblée départementale est appelée à se prononcer :

**INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2015
SECTEUR AGRICOLE - IMPUTATION : chapitre 939 28 / 657 4**

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL	SUBVENTION SOLLICITÉE POUR 2015	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
MODEF Creuse	Fonctionnement Objet social : Représentation et défense des exploitants familiaux	Non précisé	2 000 € en 2013 837 € en 2014	1 500 €	795 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Confédération Paysanne Creusoise	Fonctionnement Objet social : - Représentation et défense des intérêts des paysans dans le domaine social, technique, économique, juridique et fiscal	Etat : 10 050 € Région Limousin : 10 000 €	1 038 € entre 2007 et 2011 1 353 € depuis 2013	1 353 €	1 285 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
	Exceptionnel - Projet d'activité départemental sur l'autonomie des exploitations et l'installation de nouveaux actifs		2 000 € en 2014	5 000 €	Proposition de rejet <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Valorisation du cheval de trait, - Organisation du concours départemental des chevaux de trait	Communes : 1 000 € Commune accueillant le concours départemental : 3 000 €	3 811 € chaque année depuis 2007	3 811 €	3 620 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Fédération départementale de l'élevage ovin de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Promotion et défense de l'élevage ovin en Creuse	Aucun	1 500 € depuis 2006	1 500 €	1 455 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

Association départementale des Piégeurs de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Régulation des animaux classés nuisibles - Information de la population sur les maladies véhiculées par les animaux classés nuisibles - Stages de formation de piégeurs, stages de remise à niveau - Projet départemental de gestion cynégétique 2014-2020	Non précisé	1 829 € entre 2007 et 2012 1 500 € depuis 2013	1 500 €	1 455 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Fédération départementale des Chasseurs de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Implantation de cultures pour le gibier - Suivi sanitaire renforcé sur le grand gibier en partenariat avec le GDS Creuse, la DDCSPP, le LDA - Analyse systématique de cadavres d'animaux sauvages en relation avec le réseau SAGIR, - Recherche de trichines (sanglier), - Réimplantation du lapin de garenne	Non précisé	3 350 € depuis 2007	20 000 €	3 180 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Lutte contre les maladies des abeilles, notamment la varroase, - Prise en charge partielle du coût de produits vétérinaires pour les apiculteurs, - Participation au financement du GDS (secrétariat), - Organisation de séances pratiques au rucher-école	Non précisé	1 500 € en 2007 1 650 € en 2008 2 000 € depuis 2009	2 638,10 €	1 900 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
L'Ecole du Chat de la Creuse	Fonctionnement Objet social : - Assurer la protection, l'alimentation, le contrôle sanitaire, la domiciliation des chats errants, - Financer la stérilisation, le tatouage, les soins et les interventions prodigués par les vétérinaires partenaires	Ville de Guéret : 700 € Autres Communes : 680 €	Depuis 2013 : 500 €	5 000 €	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>

Terre de Liens Limousin	Projet Particulier - Développer des voies alternatives d'accès au foncier en Creuse pour l'installation des porteurs de projets agri-ruraux	Conseil Régional Limousin : 25 000 € Conseil Départemental 87 : 8 000 € Conseil Départemental 19 : 8 000 € Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) : 2 000 €	2012 : 2 700 € 2014 : 5 000 €	5 000 €	2 500 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> * Cf. Discussion
Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA)	Exceptionnelle, mise en place de la structure Objet social : Œuvrer à l'utilité publique dans les domaines agricole, agroalimentaire et environnemental, Organisation de manifestations culturelles en lien avec l'agriculture, Entraide et solidarité	Aucun	Association créée en novembre 2014	1 000 €	Proposition de rejet <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
Association départementale des lieutenants de louveterie de la Creuse	Fonctionnement Objet social : Organisation de battues en vue de la régulation des populations d'animaux sauvages, constat des dégâts	Non précisé	2 200 € depuis 2010 (fonctionnement uniquement) 300 € exceptionnel en 2014 (anniversaire des 1 200 ans de la louveterie)	3 000 €	2 090 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
FDSEA 23	Projet particulier Organisation d'un marché de producteurs à Guéret (Courtille) le 12 août 2015	GAL LEADER 3 500 € Région 2 000 € Communauté d'agglomération 1 000 €	1 000 € en 2014	1 500 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Paysan dès demain	Projet particulier Favoriser l'installation en agriculture par le biais du test d'activité	Région 30 000 € DRAAF 30 000 € Département 19 2000 € Département 87 2000 €	Association créée fin 2014	2 000 €	Proposition de rejet <i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
Association départementale des aviculteurs creusois	Organisation et participation à des expositions avicoles	Non précisé	1 000 €	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2015
FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES - SECTEUR PRIVÉ
 IMPUTATION : chapitre 939 28 / 657 455

ORGANISME	OBJET	CATÉGORIE D'ANIMAUX	RACE	DATE	LIEU	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL	SUBVENTION DEMANDÉE POUR 2015	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Comité de la foire de Bonnat	45 ^{ème} édition de la foire porcine bovine et ovine	Bovins Porcins Ovins	Toutes races	1 ^{er} septembre 2015	BONNAT	1 524 € en 2014	1 524 €	1 450 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Comité des Foires de Lourdoueix-Saint-Pierre	Foire	Bovins, chevaux, porcs et ovins	Toutes races	27 septembre 2015	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	457 € en 2014	457 €	457 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité d'organisation des foires concours de Boussac	Foires de printemps et d'automne	Bovins	Toutes races	avril et novembre	BOUSSAC	6 100 € en 2014	6 100 €	5 795 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Comice Agricole de Dun-le-Palestel	39 ^{ème} édition du concours intercantonal de l'espèce bovine	Bovins	Toutes races	22 août 2015	DUN-LE-PALESTEL	1 524 € en 2014	1 500 €	1 450 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2015
FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES
SECTEUR PUBLIC
 IMPUTATION : Chapitre 939 28 / 657 3414

ORGANISME	OBJET	CATEGORIE D'ANIMAUX	RACE	DATE	LIEU	SUBVENTION ACCORDÉE EN 2014	SUBVENTION DEMANDÉE POUR 2015	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Commune de Mainsat	Concours de juments de trait suitées	Equins	Toutes races	24 mai 2015	MAINSAT	610 €	1 000 €	580 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

* DISCUSSION

Intervention financière du Département pour 2015 – Secteur agricole Imputation : chapitre 939 28, article 657 4

Terre de Liens Limousin

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A Terre de Liens Limousin qui sollicite une subvention de 5 000 €, il est proposé d'allouer 2 500 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous avez vous-même insisté tout à l'heure sur la dimension symbolique de certaines décisions. Je pense effectivement que, dans les organismes concernés par votre réduction d'intervention publique, des décisions sont plus symboliques que d'autres parce que les organismes concernés le sont également plus que d'autres. L'exemple type est Terre de Liens, une association qui a d'ailleurs parfois été présentée ici comme étant constituée d'affreux gauchos, d'arnacho-syndicalistes complètement déconnectés de l'agriculture et que sais-je encore.

C'est une structure qui innove et si l'innovation n'est pas à craindre, en revanche il faut se préserver des conservatismes dans tous les domaines. Elle se développe en France et elle est d'ailleurs présente progressivement dans toutes les régions, sauf en Corse où, il est vrai, elle n'est pas encore implantée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Evidemment, c'est dangereux en Corse !

M. LOZACH. – Cette structure est déjà intervenue sur notre territoire, en nous aidant à l'implantation d'un agriculteur qui donne dans le maraîchage sur le secteur de CHAMBONCHARD.

Là, vous lui indiquez gentiment la porte de sortie puisque la subvention qui lui est accordée, de 5 000 € l'an dernier, n'est plus cette année que de 2 500 € et je pense que, l'année prochaine, vous irez jusqu'à une contribution zéro. C'est dommage parce que c'est un outil qui fonctionne bien et qui fait ses preuves, notamment en allégeant le poids de l'acquisition foncière dans les possibilités d'installation des agriculteurs et, notamment, des jeunes agriculteurs.

C'est une association qui, par son intervention et un fonds de dotation, oeuvre à la préservation du foncier, en luttant ici ou là contre la spéculation foncière, en particulier. Je crois, estimant que le modèle de l'agriculture peut être diversifié dans ce pays, que vous avez tort de tirer un trait sur ce qui relève de l'agriculture de proximité, de l'agriculture biologique, de l'agriculture raisonnable, etc. Vous sous-estimez l'apport qui peut nous être fourni par une

association comme Terre de Liens qui a aidé, en particulier, à l'implantation de 150 exploitations agricoles ces dernières années en France.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Oui, monsieur LOZACH, il est vrai qu'il nous appartient, étant aux responsabilités, de faire des choix et des choix politiques. En l'occurrence, la majorité assume tout à fait le choix politique d'avoir diminué de moitié l'aide apportée à l'association Terre de Liens.

Vous parliez, et je n'en doute pas, des effets favorables que cette association peut apporter à l'agriculture creusoise et vous venez de vous référer à une installation dans le maraîchage à CHAMBONCHARD. Certes, c'est une installation, mais en 2014, ce sont environ 80 jeunes agriculteurs qui se sont installés dans le département de la Creuse, aidés par la Chambre d'Agriculture, le Département, les Jeunes Agriculteurs et, bien sûr, notre partenaire l'Etat à travers la DDT. Ce sont, d'un côté, 80 installations et, de l'autre, 1 installation. Nous pouvons donc nous interroger sur les bien-fondés de Terre de Liens.

Je lis l'objet de sa demande : « Projet particulier : développer des voies alternatives d'accès au foncier en Creuse ». Excusez-moi, mais je ne vous trouve pas très sympathique envers le comité SAFER qui, je l'espère, sera à l'écoute des propos que vous venez de tenir. Vous soulignez, en effet, le rôle important et prédominant de Terre de Liens en termes d'aménagement foncier.

M. LOZACH. – Je n'ai jamais parlé de son rôle prédominant, monsieur SIMONNET !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ce n'est peut-être pas le qualificatif que vous avez employé, mais tel était bien le sens de vos propos.

M. LOZACH. – Non ! Considérez, si vous voulez, que je me sois référé à son rôle complémentaire à la SAFER.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A aucun moment, vous n'avez évoqué la SAFER.

Ecoutez, de tout temps, les interlocuteurs du Département en matière agricole ont été et sont la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs et la DDT. Ce sont eux qui permettent d'installer, dans un souci de viabilité économique qu'il est important aussi de rappeler, les porteurs de projets et les agriculteurs qui le souhaitent. Nous avons d'ailleurs une convention avec la Chambre d'Agriculture et des fiches sont éditées, mais vous connaissez très bien le fonctionnement. C'est une priorité pour nous d'installer des jeunes agriculteurs, mais, je le redis, dans un souci de viabilité économique et, jusqu'à présent, ces organismes-là ont fait leurs preuves.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Lorsque nous avons abordé dans un précédent rapport la répartition de la dotation cantonale, je vous ai dit que je ne vous faisais pas le procès de l’avoir mieux répartie sur les cantons que vous tenez et moins sur les nôtres.

Là, en revanche, vous ne vous situez pas dans la baisse de 5 % que vous appliquez à tous les organismes et associations. Non ! Vous avez choisi très clairement de régler quelques comptes. (*Exclamations des Conseillers départementaux d’Union de la Droite et du Centre.*) J’en veux pour preuve la baisse très importante des dotations pour Terre de Liens et la CRESS. Vous êtes, monsieur SIMONNET, non pas dans le choix politique, lequel est noble, mais dans le choix politicien parce que ce n’est pas votre monde.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je souhaite formuler quelques réflexions et j’en reviens une nouvelle fois à cette idée selon laquelle nous n’aurions pas de vision.

Personnellement, et vous le savez très bien, j’ai une vision territoriale d’un certain nombre de problématiques notamment économiques dont l’agriculture ou encore l’installation, donnée également importante, de maraîchers ou autres dans le Département. Certes, l’installation d’un maraîcher à CHAMBONCHARD, ce n’est pas rien, mais il faut aussi veiller à l’accompagnement car l’installation seule ne suffit pas, surtout dans ces domaines-là. Sur le Pays de Combraille et la communauté de communes d’AUZANCES-BELLEGARDE que je connais bien, nous avons expérimenté la mise en place concrète de circuits courts pour les cantines scolaires. Le maraîcher de CHAMBONCHARD participe à cette démarche en fournissant un certain nombre de produits. Mais de fait, sans Terre de Liens, nous avons aussi permis l’installation d’autres maraîchers dont un à MAINSAT, en particulier, et le développement de sa structure.

Il n’est pas question de critiquer telle ou telle association dans son organisation ou au titre de l’impact qu’elle pourrait avoir sur le Département. Mais cette vision territoriale m’engage à dire que ce que nous économisons sur certaines associations sera réaffecté sur des territoires qui mettent en place de l’économie locale.

C’est toute cette question que nous pouvons intégrer dans l’Agenda 21 et qui s’inscrit également dans le cadre de la plateforme Agrilocal23 qui, nous le savons, fonctionne plus au moins bien dans la fourniture de produits pour les collèges ou les maisons de retraite.

Il est vrai que nous avons disposé de peu de temps jusqu’à présent pour nous exprimer et communiquer sur un certain nombre de dossiers qui sont en place, mais qui, pour l’instant, ne sont pas fonctionnels. A nous de nous les approprier et de voir quels seront leurs impacts concrets à la fois sur la gestion du Département et sur celle des territoires. Je pense, en particulier, aux intercommunalités. A nous de veiller à la réalisation de ces projets innovants et, disons, très tendance par des actions concrètes qui soient suivies d’effet.

Tels sont, je vous rassure, nos principaux objectifs aujourd’hui, à nous, équipe à la tête de ce département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A l’issue de l’examen de ces subventions, je vous demanderai de m’autoriser à signer, si nécessaire, les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d’une subvention supérieure à 3 049 €, établies selon le modèle habituel.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l’unanimité.*)

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES FONCTION 9 – ECONOMIE

RAPPORT N°05/5/14

M^{me} LA PRESIDENTE. – L’ordre du jour appelle l’examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 9 « Economie », dont la cinquième commission a eu à connaître.

M. SIMONNET va présenter l’avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A la suite de l’examen de ces demandes de subventions, voici les propositions de la cinquième commission sur lesquelles l’Assemblée est invitée à se prononcer :

Imputation: Chapitre 939.3 Article 6574 (organismes privés)

<i>ORGANISME DEMANDEUR</i>	<i>OBJET DE LA DEMANDE</i>	<i>PARTENAIRES SOLLICITES</i>		<i>SUBVENTION SOLLICITEE EN 2015</i>	<i>MONTANT PROPOSEE VOTE</i>
Associations des Consommateurs de la Creuse	Informers, défendre et représenter les consommateurs devant les pouvoirs publics	Région (emploi associatif)	11 000,00	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Département (emploi associatif)	2 500,00		
		Etat	5 000,00		
Association "Le Creusois"	Assurer la promotion commerciale du gâteau "Le Creusois" au travers de foires, expositions, salons et manifestations diverses en Creuse, dans le Limousin et à l'étranger			1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

Association Felletin Promobat	Promouvoir et développer les métiers et les formations du bâtiment du LMB de Felletin : édition de la revue "Les Gars du bâtiment".	Région	1 000,00	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Commune de Felletin	1 500,00		
Fédération Française des Villages Etapes	Lancement d'opérations à destination des grands médias à l'occasion des 20 ans du label Villages étapes. Deux villages étapes sont concernés en Creuse : la Souterraine et Gouzon	Régions (12 concernées)	21 000,00	1 000 €	Proposition de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
		Départements (22 concernés) (500 € sollicité par village étape)	21 000,00		
		Aides Privées	11 000,00		
		Cotisations, dons	34 000,00		
Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire du Limousin (CRESS Limousin)	Poursuite du partenariat visant à faire connaître et à promouvoir l'ESS. Le plan d'actions 2015 est le suivant : - Participer aux instances stratégiques décisionnelles des institutions économiques et territoriales - Mois de l'ESS - Observatoire - Junior Coopérative Le détail des plans de financement par action figure dans le projet de convention annexé au présent rapport.	Région (emploi associatif, aide aux projets, aide ADT)	26 672,00	6 000 €	2 000 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> * Cf. Discussion
		ETAT CPO	30 638,00		
		Caisse des Dépôts	8 500,00		

**Imputation: Chapitre 939.3 Article 65738
(organismes publics)**

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES SOLLICITES		SUBVENTION SOLLICITEE EN 2015	DECISION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne	Promotion des journées européennes des Métiers d'art les 27, 28 et 29 mars 2015. Financement de la communication	INMA / AAF	7 500,00 €	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Centre France	1 951,87 €		
		Etat (DIRECCTE)	1 800,00 €		
		CMA / CR	1 400,00 €		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse	Poursuite du partenariat en 2015 pour les actions suivantes : - Transmission et reprise d'entreprise - XIX ^{ème} Trophées de l'apprentissage - Accompagnement des entreprises en difficulté. Le détail des plans de financement par action figure dans le projet de convention annexé au présent rapport.	Département 87	7 500,00 €	20 000 €	19 000 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Département 19	7 500,00 €		
		Réseau CMA Limousin	44 800,00 €		
		Etat (DIRECCTE)	2 000,00 €		
		Région	139 700,00 €		
		Inter consulaire/ CFA Bâtiment	22 000,00 €		
		Fonds Privés (entreprises)	24 000,00 €		
		Sponsors (MAAF, Crédit Agricole, Banque Populaire)	12 000,00 €		
		CMA	10 975,00 €		

*** DISCUSSION**

Imputation : chapitre 939.3, article 6574 (organismes privés)

**Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire du Limousin
(CRESS Limousin)**

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A la CRESS du Limousin qui sollicite une subvention de 6 000 €, nous proposons d'allouer 2 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je ne comprends vraiment pas cette diminution de subvention de 2 000 €, sachant qu'il a été accordé 4 000 € l'an dernier à la CRESS. Il s'agit, non pas d'une baisse de 5 %, mais, là aussi, d'un réel choix de la majorité départementale.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – En effet.

M^{me} MARTIN. – Comme vous le savez, l'économie sociale et solidaire représente un pan entier de l'économie de notre département et, notamment, dans le cadre de la vie associative et de son développement. Je rappelle, sans vouloir vous donner de leçons, bien entendu, que la vie associative et son développement, c'est du développement économique.

Toutes les actions décrites dans la convention jointe en annexe de ce rapport sont importantes et particulièrement l'action 3 dans le cadre de la politique de la ville. D'ailleurs, les villes principales de notre Région sont concernées puisque sont citées Limoges, Brive et, bien sûr, Guéret.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir à quelles actions de la convention ces 2 000 € que vous réservez à la CRESS seront destinés puisque la convention annexée est désormais caduque, les sommes ne correspondant plus.

Je voudrais simplement signaler que toutes les actions prévues dans cette convention sont très importantes. A titre d'exemple, je cite l'Observatoire régional, mais également le dispositif « Junior Coopérative » avec l'intervention de deux jours par mois de la CRESS pour accompagner la nouvelle politique en faveur de la « Garantie Jeunes ». Il s'agit d'une véritable expertise de la CRESS qui accompagne la Mission Locale départementale au profit des jeunes en grande difficulté.

Pourquoi ce choix ? Telle est la question que je vous pose !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Avant même de vous répondre, j'informe l'Assemblée que M. Philippe BAYOL vous donne pouvoir, madame MARTIN.

Dans le cadre du nouveau plan territorial d'insertion, des crédits supplémentaires sont prévus et des modifications seront apportées sur le fonctionnement même de l'action des départements au travers de l'accompagnement des publics en difficulté ou défavorisés. Par ailleurs, le Département intervient dans le cadre de la mise en place du partenariat sur la politique de la ville de GUERET. Nous pourrions ainsi décliner une multitude d'actions dans lesquelles le Département est impliqué.

L'économie sociale et solidaire représente, et vous le rappelez, un nombre important d'emplois dans le Département. Soulignons les emplois associatifs au titre de l'aide à domicile auprès des personnes âgées, avec un fonctionnement généralisé sur le Département.

Bref, le Département lui-même en tant que collectivité intervient déjà largement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire par différentes portes d'entrée et diverses actions. Plus qu'un geste, il s'agit de rappeler que, sur ce champ, le Département est le premier contributeur et facilitateur. Il nous semblait donc important de le souligner et de retravailler cette convention, telle qu'elle a été élaborée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je tiens à vous faire remarquer, madame MARTIN, que la subvention 2014 allouée à la CRESS du Limousin était de 4 000 € et que, dans le cadre de la convention, la participation du Département est affichée à hauteur de 6 000 €, soit un montant supérieur à la subvention allouée. C'est donc là un décalage qui ne colle déjà pas, si je puis dire. Le plan d'actions pour l'année 2015, annexé à la convention, a été élaboré sans savoir quel serait le montant affecté par le Département. Il appartient donc à la CRESS de revoir son plan d'actions en fonction du montant que nous allons lui proposer. Même si nous avons reconduit à l'identique la subvention qui lui a été allouée en 2014, le plan d'actions n'était pas valide puisqu'il est fondé sur une subvention attendue de 6 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est, là aussi, une décision emblématique parce que la CRESS n'est pas n'importe quel organisme. Cette structure fédère la totalité – je dis bien la totalité – de l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire à la fois le secteur associatif, le secteur mutualiste, le secteur coopératif et même maintenant les Fondations. Ce sont d'ailleurs très souvent des Fondations que nous sommes contents de voir à nos côtés sur un certain nombre de projets, telle la Fondation du Patrimoine.

J'entends bien ce que vient de dire M. GAUDIN, mais je note votre volonté de baisser de 50 % la subvention allouée à la CRESS, qui, de 4 000 € en 2014, est proposée à hauteur de 2 000 € au titre de l'année 2015. Je trouve que c'est très dommage parce que le

secteur de l'économie sociale et solidaire, classé au 7^{ème} rang au niveau national, est l'une des spécificités, des caractéristiques positives du département de la Creuse. Ce devrait d'ailleurs être l'une des spécificités creusoises à défendre aussi demain, dans le cadre de la grande Région.

Plus précisément, je vous pose une question : dans le cadre du Mois de l'ESS, entendez-vous supprimer – ou non – le colloque annuel qui commençait à avoir un rayonnement national et qui a même été conclu, lors de l'une de ses précédentes éditions, par un ministre, en l'occurrence Benoît Hamon ? Je pose la question parce que le Conseil général, en particulier le Cabinet du Président, était très fortement impliqué dans l'organisation de ce colloque annuel.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est bien pourquoi nous allons revoir cette convention avec la CRESS. Bien entendu, nous rencontrerons ses représentants afin de rediscuter des actions qui étaient mises en place auparavant, de la présence de tel ou tel intervenant, etc.

Nous en venons donc...

M. LOZACH. – Vous ne voulez donc pas répondre à ma question ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'ai formulé ma réponse ! Je vais revoir avec la CRESS cette convention afin de savoir quel est le plan d'actions qu'elle propose en partenariat avec le Département et nous verrons ce que nous pourrions mettre en place.

Comme le disait à l'instant M. GAUDIN, la CRESS met un plan d'actions avec un budget de 6 000 €, sans même connaître le montant qui lui est accordé par le Département et alors même que la subvention 2014 qui lui était allouée était de 4 000 €. Très peu de dossiers sont dans ce cadre-là, mais, sans encore parler du Syndicat mixte du Lac de Vassivière, sachons rappeler à tous ces organismes que le Département n'est pas seulement un guichet payeur. Il n'est pas possible de nous soumettre telle ou telle demande et d'afficher ensuite un autre montant dans les conventions ou dans un budget voté ultérieurement. Voilà posé un problème de fonctionnement, même si, s'agissant du lac de Vassivière, c'est un syndicat mixte et nous n'avons pas la parole. Je l'ai bien compris et j'ai bien noté aussi que nous n'avons qu'à payer. Pour ma part, j'estime que nous sommes en droit de rencontrer les représentants de ces organismes et de discuter sérieusement des possibilités des uns et des autres. Par nature, je suis indulgente, tolérante et ouverte, mais il n'est pas concevable de nous laisser imposer ainsi des décisions à contre-courant.

Nous en rediscuterons donc avec la CRESS.

M. LOZACH. – Vous parlez du Syndicat mixte du Lac de Vassivière, sujet qui, précisément, a fait l'objet tout à l'heure d'une confusion avec l'évocation de l'association « Conte en Creuse ». Ce n'est pas ce Syndicat mixte qui organise le festival interculturel du conte de Vassivière.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous sommes bien d'accord et le sujet ne fait l'objet d'aucune confusion.

M. LOZACH. – Il s'agit de différencier cette structure et cette association. Vous ne pouvez pas utiliser comme prétexte les difficultés du Syndicat de Vassivière pour affaiblir l'association qui organise le festival du conte autour du lac de Vassivière ! C'est le même territoire, mais ce sont deux choses différentes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais à un moment donné, nous aimerions savoir quelles sont exactement les politiques d'action du Syndicat sur l'environnement du lac, pourquoi la Haute-Vienne a décidé de ne plus participer à ce Syndicat voilà quelques années et pourquoi ils sont en contentieux, pourquoi ce rapport de la Chambre régionale des Comptes qui arrive à point nommé, etc.

Je veux bien m'entendre dire qu'il faut continuer à accompagner telle ou telle structure, que la situation est temporaire et se redressera l'année prochaine, mais nous nous devons d'être extrêmement sérieux et vigilants. Nous avons des comptes à rendre, non pas seulement aux syndicats auxquels nous participons, mais aussi et avant tout aux Creusois. Par conséquent, quand des questions nous interrogent et des sujets nous chiffonnent, nous prenons le temps de les examiner, quitte à ajourner un dossier et à renégocier. Je crois que c'est nécessaire. Voilà notre façon de voir les choses !

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Dans ce cas, pourquoi ne pas ajourner cette proposition à l'encontre de la CRESS si vous souhaitez revoir les termes de la convention ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'eût été une possibilité, mais malheureusement, le vote est intervenu. (*Murmures au sein de l'Assemblée départementale.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – A l'issue de l'examen de ces demandes de subventions, je vous demanderai de revoir, compte tenu des décisions d'attribution, les projets de conventions annexés au rapport, définissant les modalités d'intervention du Département, à passer avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) du Limousin et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

Je vous demanderai également de bien vouloir donner délégation à la Commission permanente pour approuver les conventions définitives, ce qui sera le cas une fois que ces conventions vous auront été représentées.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 9 – TOURISME**

RAPPORT N°05/5/15

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des demandes de subventions départementales dans le cadre de la Fonction 9 « Tourisme », dont la cinquième commission a eu à connaître.

M. SIMONNET va présenter l'avis émis et avalisé par ladite commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici les propositions de la cinquième commission sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

Imputation : chapitre 9394, article 6574 (organismes privés)

<i>ORGANISME DEMANDEUR</i>	<i>NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES</i>	<i>SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2015</i>	<i>DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL VOTE</i>
Route des Villes d'Eaux du Massif Central	Actions menées pour la station d'Evaux-les-Bains	3 500 €	3 325 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Thermauvergne	Actions de promotion collective du thermalisme	7 600 €	7 220 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
L'Autorail Creusois	Circuit touristique Guéret-Felletin. Cette association a pour objet de faire circuler un train touristique sur le trajet Guéret-Felletin pendant la période estivale	1 000 €	950 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Office de Tourisme de Felletin	4 ^{ème} Journées européennes du Feutre du 27 avril au 3 mai 2015	3 000 €	2 850 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
	16 ^{èmes} Journées Nationales de la Laine du 23 au 25 octobre 2015	3 000 €	2 850 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

Chemin de Fer Touristique Limousin/Périgord	Aide à la préservation d'un patrimoine ferroviaire historique par l'organisation de voyages en Train à Vapeur en Limousin	800 €	Proposition de rejet <i>Adopté à l'unanimité</i>
Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert de la Creuse	Subvention de fonctionnement	25 000 €	Ajournement <i>Adopté à l'unanimité</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – A l'issue de l'examen de ces subventions, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à signer, si nécessaire, les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 3 049 €, selon le modèle habituel.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de notre présente réunion.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Au terme de cet examen, je souhaite vous faire part d'une communication.

Dans le cadre du renouvellement de l'Assemblée, je vous informe que le Directeur Général des Services dispose d'un délai de six mois pour quitter sa fonction de DGS. Bien évidemment, nous le remercierons en temps et en heure de son investissement pour notre collectivité.

M. LEGER. – Avec votre autorisation, madame la Président, j'aurais une question à poser sur un tout autre sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER. – Vous allez sans doute procéder à des notifications d'attribution de subventions aux différentes associations. Je ne sais pas ce que vous écrirez dans vos propos, mais si vous entrez dans les détails, je pense que vous aurez la courtoisie de dire que, lorsque le groupe d'opposition s'est opposé à ces attributions, c'est, non pas contre ces attributions elles-mêmes, mais contre la baisse de 5 % dont elles font l'objet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je suis certaine que la presse, en premier lieu, fera trait de ces informations. (*Sourires.*)

M. LEGER. – Je pose la question car ce genre de situation a été constaté dans d'autres collectivités.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Monsieur le Président du groupe d'opposition, nous procéderons exactement comme vous procédiez. Ce n'est pas plus compliqué !

M. DAULNY. – Ce sera la même lettre que l'an dernier !

M. FOULON. – Aux mots près !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le modèle a dû rester dans les fichiers d'ordinateurs ! (*Sourires.*)

—

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, il nous reste à examiner les deux motions déposées.

Nous allons interrompre nos travaux quelques instants, afin de permettre à la cinquième commission concernée par l'examen de ces deux motions de se réunir.

(Suspendue à douze heures quinze, la séance est reprise à douze heures quarante.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Mes chers collègues, je vous rappelle que M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN et je vous informe que M^{me} Hélène FAIVRE donne pouvoir à M. Laurent DAULNY.

L'ordre du jour appelle l'examen des motions.

ADOPTION DES MOTIONS

Devenir de la filière équine

M^{me} GRAVERON, Présidente de la Cinquième Commission. – La cinquième commission vous invite à adopter cette motion présentée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, ainsi modifiée dans son tout dernier paragraphe, modification approuvée par l'ensemble des membres de la commission :

« Depuis plusieurs mois, est diffusée sur les ondes de *France Bleu Creuse*, radio du groupe Radio France, une campagne nationale féroce contre la consommation de viande de cheval menée par la Fondation Bardot.

« Il est anormal et scandaleux qu'une radio de service public se fasse le relais d'une action qui porte atteinte à la filière équine.

« Il faut être conscient que 90 % de la production équine est destinée à la consommation et que c'est l'importance de cette dernière qui sauve l'élevage.

« Aujourd'hui, le recul important de la consommation de viande chevaline en France engendre une baisse sans précédent des abattages, pénalisant en premier lieu les éleveurs. En effet, il faut savoir que les ménages français ont consommé 300 grammes par habitant, par an, en 2014, contre 2,2 kgs en 1964.

« Autre conséquence désastreuse pour l'économie française, les exportations de chevaux vivants notamment vers l'Italie se sont multipliées par 5 selon la Douane française ; c'est donc toute la valeur ajoutée liée à l'abattage et à la transformation qui quitte ainsi le territoire national.

« Dans le département de la Creuse, la filière équine représente une part non négligeable de l'économie locale et, à ce titre, il n'est pas acceptable de tolérer une telle campagne contre la consommation de cette viande sur les ondes radiophoniques d'une antenne publique à des heures de grande écoute.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2015,

« Demande au ministère de tutelle du groupe Radio France de mettre un terme à cette campagne scandaleuse, voire diffamatoire contre la filière équine et ses acteurs. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, nous ne prendrons pas part au vote malgré cette modification qui, pour nous, ne change pas le fond des choses. Autant nous soutenons, bien entendu, la filière équine, autant nous estimons qu'au nom de la liberté de la presse, une collectivité n'a pas à demander à l'Etat de venir censurer une radio.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – « Censurer une radio », dites-vous... L'esprit libre, la liberté d'expression, toujours de grandes tirades auxquelles nous sommes habitués avec vous, monsieur LEGER ! « Censurer »... le terme est extraordinaire !

C'est d'autant plus extraordinaire que, sur le fond, vous êtes d'accord. Seulement, le monde agricole et l'économie que représente l'agriculture vous passent au-dessus de la tête ! Il est diffusé sur les ondes de radio une campagne scandaleuse et diffamatoire contre la

filière équine. Je voudrais que vous rencontriez les acteurs de cette filière que nous-mêmes, avec M^{me} la Présidente, nous avons rencontrés...

M. LEGER. – Nous sommes d'accord.

M. SIMONNET. – Comment ? Vous ne l'êtes pas puisque vous votez contre cette motion au titre de la liberté d'expression.

M. LEGER. – D'une part, j'ai annoncé, non pas voter contre cette motion, mais ne pas prendre part du vote.

D'autre part, pas de raccourcis, s'il vous plaît !

M. SIMONNET. – Dans aucun des paragraphes de ce texte, il n'est question de censurer la presse, comme si nous en avions l'habitude, enfin ! Ses représentants ici présents connaissent très bien la manière dont la majorité procède.

Simplement, nous demandons que, sur des ondes de radios de service public, financées par les contribuables, ne soit pas diffusée une telle campagne de la Fondation Brigitte Bardot. Entendre M^{me} Bardot se plaindre à en mourir contre la consommation de viande de cheval et crier ô scandale, mais où sommes-nous partis ? Je n'accepte pas ces campagnes contre la filière équine et c'est la filière viande qui est touchée. Demain, ce seront les bovins, les ovins, le porc, etc. Nous ne pouvons pas l'accepter et, tout simplement, nous disons stop !

Alors, soit vous êtes contre cette motion et, dans ce cas, vous êtes contre le soutien à la filière équine... (*Vives exclamations des Conseillers départementaux du groupe de la Gauche.*)

M. LEGER. – Non, pas de raccourcis, je vous prie !

M. SIMONNET. – Ecoutez, être contre cette motion revient pour moi à être contre le soutien à la filière équine. Dans ce cas, je vous en prie, ne vous réfugiez pas derrière la liberté d'expression.

M. LOZACH. – N'importe quoi !

M. SIMONNET. – Excusez-moi, monsieur LEGER, mais tout le monde ici partage la liberté d'expression. Vous n'en êtes pas propriétaires !

M. LOZACH. – Vous employez le qualificatif de « diffamatoire ». Si cette campagne est effectivement diffamatoire, des instances peuvent être saisies à ce titre.

M. SIMONNET. – Des associations comme l'Interbev ou le Comité départemental des chevaux de trait et de l'élevage équin les en saisiront sans doute.

Cette demande a été relayée lors de la réunion de la CDOA. L'ensemble des agriculteurs et même les représentants des services de l'Etat présents se sont dit scandalisés en entendant cette campagne, mais sans doute ne l'avez-vous pas entendue ! Ecoutez donc *France Bleu Creuse* !

M. LOZACH. – Monsieur SIMONNET, je vous répète que ce n'est pas sur le fond que nous nous exprimons. Là, vous venez de créer un précédent et d'ouvrir une brèche : dorénavant, à chacune de nos séances, on pourra porter une appréciation sur le contenu de *France Bleu Creuse*, de *La Montagne*, de *L'Echo*, du *Populaire*, etc. Franchement, où va-t-on ?

M. SIMONNET. – Oh là là ! Quelle démagogie !

M^{me} LA PRESIDENTE. – En tout cas, soyons sincères et honnêtes entre nous. Nous présumons de la portée d'un certain nombre de vœux et de motions émanant de notre collectivité. Nous savons tous très bien dans cette assemblée que ces motions ont plus de poids local que national.

Je suppose que M. SIMONNET, dans son élan d'écriture, ne voulait absolument pas dénoncer le fait qu'une radio locale ou pas locale, de service public ou pas public laisse diffuser un message. Le message de notre collègue se veut être le relais d'un certain nombre d'agriculteurs qui sont tout de même assez nombreux sur notre département à avoir maintenu une filière équine, avec maintes difficultés, et encore bien des difficultés sont à venir.

L'un de ces éleveurs rappelait que les chevaux, et les chevaux de trait notamment, font partie dans notre département de nos paysages. Je souriais en l'entendant, mais il avait raison. Nous devrions continuer à travailler avec eux sur ces démarches-là.

Cette motion, même si beaucoup serait peut-être à dire sur la forme et vous vous y êtes prêtés, a tout son sens en termes de soutien aux éleveurs équins du Département. A chacun, bien entendu, de se déterminer en son âme et conscience et nous n'avons pas de jugement à porter sur les votes. Je pense toutefois que, de façon peut-être tout à fait exceptionnelle, sachant que nous avons bien entendu vos arguments, vous pourriez concevoir que cette motion est, avant tout, le reflet du soutien de notre assemblée départementale à la filière équine.

M^{me} GRAVERON, Présidente de la Cinquième Commission. – Ne serait-ce que par l'intitulé même de cette motion « Devenir de la filière équine » qui a tout son sens !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons procéder au vote.

M. LEGER. – Comme je l’ai annoncé, nous ne prenons pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix cette motion. (Adoptée par 16 voix pour – Les Conseillers départementaux du groupe de la Gauche n’ont pas pris part au vote.)

Situation des éleveurs

M^{me} GRAVERON, Présidente de la Cinquième Commission. – La cinquième commission vous invite également à adopter cette motion déposée par M^{me} Agnès GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche, ainsi modifiée :

« Considérant que l’élevage reste un acteur économique de premier ordre du Département et que, malgré les performances du secteur – l’agriculture et l’agroalimentaire représentent le deuxième poste des exportations françaises –, les revenus des éleveurs baissent depuis 18 mois ;

« Considérant qu’avant cette baisse, le revenu moyen par an des éleveurs de bovins à viande était inférieur à 15 000 € ;

« Considérant que le prix de la viande payé aux agriculteurs est passé de 4,50 € à 3,80 €, soit une perte de 70 centimes, en deçà de la ligne de rentabilité des exploitations, et que cette perte financière représente environ 300 € par animal de race à viande vendu ;

« Considérant qu’un rapport remis le 21 avril au Ministre de l’Agriculture par l’Observatoire des prix et des marges indique que, depuis le début de 2014, les producteurs de viande bovine sont particulièrement touchés par les baisses des prix payés en amont de la filière, comprises entre 6 % et 8 % ;

« Considérant que le mouvement lancé depuis le 6 mai, sous la houlette de la Fédération nationale bovine, constitue un cri d’alarme de toute la profession légitimement désireuse d’obtenir une augmentation du prix payé au producteur ;

« Considérant que l’indemnité compensatoire aux handicaps naturels va connaître sa plus forte augmentation depuis sa création, en atteignant plus de 1 Md€ dès 2017, mais que cette mesure seule ne peut répondre aux problèmes structurels internes à la filière ;

Considérant la nécessité d’obtenir à brève échéance une amélioration de la situation économique des éleveurs, une plus équitable répartition de la valeur ajoutée sur l’ensemble de la filière, un rééquilibrage des revenus entre ses membres et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant que le Ministre de l'Agriculture a fixé un certain nombre d'objectifs à la filière viande pour redonner des perspectives aux éleveurs, qu'il a demandé à l'ensemble de ces acteurs, lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 mai, de mener un dialogue efficace afin d'encourager la consommation de viande française et les exportations, et de mieux répartir les bénéfices entre la grande distribution, l'abattage et, surtout, au bénéfice des producteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 mai 2015,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'user de toute son influence afin qu'un accord soit trouvé entre les opérateurs privés de la filière française, éleveurs, abatteurs, grande distribution. »

En commission, cette motion, ainsi modifiée, a recueilli 5 voix pour et 2 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je sou mets au vote de l'Assemblée cette motion ainsi modifiée en cinquième commission.

M. LEGER. – Nous allons la voter, bien qu'elle soit tout de même pas mal vidée de sa substance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je la mets aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)
